

Séance de l'après-midi du 15 juillet 2026

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :     **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, président**  
                                     **Mme CHANTALE BOURBEAU, commissaire**

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU PARC ÉOLIEN  
POHÉNÉGAMOOK-PICARD-SAINT-ANTONIN-WOLASTOKUK 2**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 15 juillet 2026 à 13 h 30  
Salon Blondeau-Levesque de l'Hôtel Levesque  
171, rue Fraser, Rivière-du-Loup  
et via Webdiffusion

Laëtitia Desmars, sténographe officielle  
RIOPEL GAGNON LAROSE

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 15 JUILLET 2026

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| SUIVI DES QUESTIONS EN SUSPENS..... | 1 |
|-------------------------------------|---|

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

|                            |    |
|----------------------------|----|
| M. ÉTIENNE GENDRON .....   | 23 |
| M. STEVE MALENFANT .....   | 35 |
| M. MICHEL MASSICOTTE ..... | 43 |
| Mme JUDITH CHOUINARD ..... | 49 |
| Mme FRANCE ROY .....       | 59 |

PAUSE

REPRISE

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

|                           |    |
|---------------------------|----|
| M. JULES BÉDARD .....     | 66 |
| Mme LOUISE MORAND .....   | 72 |
| Mme ODETTE SARRAZIN ..... | 79 |
| Mme FANNY VIRET .....     | 83 |
| M. LUCIEN BEAUPRÉ .....   | 93 |
| M. ÉTIENNE GENDRON .....  | 97 |

|                    |     |
|--------------------|-----|
| MOT DE LA FIN..... | 102 |
|--------------------|-----|

### SÉANCE AJOURNÉE AU 15 JUILLET 2026 À 19 H

**SÉANCE DU 15 JUILLET 2026**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**SUIVI DES QUESTIONS EN SUSPENS**

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet de construction du parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2. Je salue également les personnes qui nous suivent à distance. Donc, pour commencer, j'invite la porte-parole de l'initiateur à nous dire si de nouveaux documents ont été déposés depuis la dernière séance.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui, merci, Monsieur le Président. Donc, je confirme que nous avons déposé trois documents à la commission. La capsule sur les retombées économiques de l'Alliance qui a été présentée hier, la capsule sur le son également qui a été présentée hier. Nous avons également déposé à la commission l'article sur les infrasons qui a été évoqué par un citoyen en début de rencontre. Et, si la commission est d'accord, j'ai quatre sujets sur lesquels on aimerait revenir à l'oral rapidement, sur des questions qui étaient donc en suspens hier.

Je vous confirme, dans un premier temps, qu'on ne dénote aucun incendie dans les parcs éoliens d'Invenenergy opérés au Québec. Donc, c'était une des questions qu'on avait eues hier. Donc ça, c'est confirmé.

On aura avec madame Leblanc un retour sur les eaux souterraines et sur les massifs forestiers d'intérieur. Juste avant de passer la parole à madame Leblanc, j'ai Julien Biboud, hier, notre spécialiste en climat sonore, qui a pris connaissance de l'article qu'on a déposé à la commission. Il pourrait vous faire, en très court résumé, son interprétation de l'article en question sur les infrasons.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, on en reviendra à vous pour compléter les questions qui ont été abordées hier et qui sont restées inachevées. Merci. Alors, de même, du côté des personnes-ressources, est-ce qu'il y a de nouveaux documents qui ont été déposés, des questions auxquelles vous avez obtenu des réponses déjà?

**Mme CATHERINE GAGNON :**

Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Alors, nous n'avons pas déposé de nouveaux documents, mais il y a trois sujets pour lesquels nous pourrions vous revenir aujourd'hui. Donc, il y a une question sur la qualité de l'air, une question pour le climat sonore ainsi que deux questions concernant la faune avienne de la région.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci.

**Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :**

Oui, Ariane Doucet, Hydro-Québec. En fait, vous aviez des questions sur les mégawatts disponibles, je pourrais compléter l'information.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres qui devaient nous revenir sur... Non? Merci.

J'ouvre à présent le registre. Donc, c'est le moment pour ceux qui sont intéressés à poser des questions de s'inscrire. Vous pouvez le faire dès maintenant à la table d'accueil ou en ligne, sur le site Web, par téléphone au 1 (800) 463-4732, poste 6.



65 Nous prendrons d'abord une dizaine de personnes. À l'épuisement de cette liste, on va rouvrir le registre pour que d'autres personnes puissent s'inscrire, si on a encore du temps jusqu'à la fin de cet après-midi. Il va de soi que la commission prévoit tenir une autre séance – une dernière probablement – séance ce soir à partir de 19 h. Donc, on aura le temps d'écouter toutes les personnes qui veulent venir poser des questions.

70 Je vous rappelle qu'afin d'assurer le bon déroulement des séances publiques, les échanges devront se faire dans le respect et la courtoisie. Toutes les questions comme les réponses doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il n'y aura pas donc d'échange direct entre le public et l'équipe de l'initiateur ou les personnes-ressources des ministères ou organismes qui sont invités. Donc, c'est nous qui donnons la parole avant que les personnes  
75 commencent à intervenir ou à répondre. Pour les questions posées par ma collègue commissaire, Chantale Bourbeau, les porte-parole sont invités à lui répondre directement.

80 Je demande une fois encore d'éviter les préambules. Ça nous permet aussi de gagner du temps sur les réponses qui vont nous être rapportées et il sera interdit de commenter la réponse qui a été obtenue.

85 Comme toutes les séances sont enregistrées et retranscrites, je demanderais une fois encore aux personnes appelées à intervenir de se nommer chaque fois qu'elles prendront la parole. Ces transcriptions seront disponibles dans notre site Web d'ici 10 jours.

90 Alors, donc, avant d'inviter... je n'ai pas encore de personnes sur ma liste, ce qui nous laisse l'opportunité de d'abord préciser certaines informations avec l'initiateur, ce qui lui permettra aussi de passer les autres informations pour lesquelles on n'avait pas eu de réponse complète. Donc, on commence avec vous.

95 Par exemple, pour compléter notre connaissance de votre projet, bien, on serait intéressés à savoir c'est quoi la capacité de chacune des éoliennes que vous comptez installer.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

100 Alors, concernant l'approvisionnement en éoliennes, nous n'avons pas encore signé de contrat d'approvisionnement. Donc, le modèle de l'éolienne spécifique n'est pas encore confirmé. Cependant, on travaille avec une hypothèse qui est hautement probable, qui est un modèle similaire à ce qu'on connaît sur le terrain actuellement du côté de PPAW 1 et d'autres projets.

**LE PRÉSIDENT :**

105 Soit?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

110 Soit des modèles de 6,2 mégawatts, avec les mêmes dimensions. Je réitère, au bénéfice de la commission, des citoyens, que quand on fait les études d'impact, on prend l'éolienne qui a le plus haut niveau sonore, on prend donc les spécifications techniques les plus grandes de chacun des modèles d'éolienne pour s'assurer que notre analyse d'impact est faite au plus grand dénominateur possible.

115 **LE PRÉSIDENT :**

120 O.K. Donc, on est dans quelque chose qui est autour du 6,2. Est-ce qu'on peut avoir les autres caractéristiques? Parce que dans la documentation que vous avez donnée, on disait que les fabricants... enfin, tous ces genres de questions là restaient à déterminer. Est-ce qu'aujourd'hui, en dehors de la capacité que vous venez de donner, est-ce qu'on a une idée des autres caractéristiques techniques pour nous permettre de faire une projection?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

125 Oui, bien, avec le modèle le plus probable... Les éoliennes se ressemblent aussi beaucoup d'un modèle à l'autre, là, donc c'est quand même... je pense que des fois, il y en a une qui a 1 mètre de plus à la tour, mais 1 mètre de moins à la pale, donc le total est quand même le même. On reste

130 quand même dans des ordres de grandeur qui sont extrêmement similaires. Mais si j'y vais avec le modèle le plus probable à 6,2 mégawatts, on a un diamètre de rotor qui est de 162 mètres, hauteur de la nacelle à 120 mètres, hauteur totale de l'éolienne à 200 mètres. Donc, voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

135 O.K. Alors, dans les réponses que vous avez apportées hier, on a su qu'il y a quand même certaines composantes qui seront fabriquées sur place.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

140 Vous parlez des composantes des éoliennes?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

145 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

150 En fait, le contrat avec le turbinier n'est pas encore attaché. Donc, la sous-traitance de chacune des composantes, c'est le turbinier qui le détermine. Nous, notre volonté, c'est évidemment de poursuivre dans la voie qu'on a tracée avec PPAW 1. Donc, si on est en mesure de pouvoir confirmer des composantes québécoises, c'est notre souhait, c'est ce sur quoi on travaille. Je ne peux malheureusement pas le garantir à ce stade-ci puisqu'on n'a pas encore d'entente avec un turbinier.

**LE PRÉSIDENT :**

155 Est-ce qu'on a déjà une idée d'où proviennent ou d'où proviendront les autres composantes, celles qui ne seront pas...

160 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

165 Les chaînes d'approvisionnement sont largement asiatiques, habituellement, chez les  
turbinières. C'est ce qu'on voit, là, chez la plupart des turbinières. Il y a des fois certaines composantes  
qui peuvent provenir d'Europe. Donc, la majorité des composantes sont transportées par bateau  
jusqu'ici.

**LE PRÉSIDENT :**

170 De la Chine, c'est ça? De la Chine?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

175 Les composantes elles-mêmes de l'éolienne, donc le groupe motopropulseur, la nacelle, le  
rotor et, évidemment, si on arrive à s'approvisionner en tours québécoises, donc les tours  
proviendront du Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

180 Il y a quelque chose qu'on cherche à comprendre. On voit qu'avec PPAW 1, par exemple,  
vous avez quelque chose comme 56 éoliennes, puis quand même, on a une puissance qui est  
beaucoup plus élevée, 349,8 mégawatts, de ce que nous avons noté. Et dans PPAW 2, vous avez  
une puissance qui est moindre à fournir, alors qu'on remarque que le nombre d'éoliennes est  
équivalent au nombre du PPAW 1. Quels sont les critères qui vous ont conduit à retenir ce  
nombre-là?

185 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

190 Oui, effectivement, donc le projet PPAW 1, ce sont 56 éoliennes de 6,2 mégawatts pour  
347,2 mégawatts de capacité au total. Du côté de PPAW 2, on a fait le choix d'une configuration avec  
une puissance installée qui nous offre une flexibilité qui nous permet d'atteindre, avec plus de  
constance, l'énergie contractuelle.

Le 291,4 mégawatts qui est dans notre contrat avec Hydro-Québec, c'est l'énergie contractuelle, donc c'est le maximum d'énergie que le projet peut livrer à Hydro-Québec en même temps. Donc, quand on part de la prémisse que les éoliennes ne fonctionnent pas toutes à 100 % ensemble et à 100 % individuellement, ça nous permet, donc, en ayant 51 positions, de livrer à Hydro-Québec avec plus de constance le 291,4 mégawatts qui est dans notre contrat.

**LE PRÉSIDENT :**

Et si on considère ce facteur-là, est-ce que vous pensez qu'il serait quand même possible d'installer moins de 51 éoliennes?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Ce qu'on a dans nos planifications actuellement, c'est 51 éoliennes. Puis la façon dont on a fait notre étude d'impact, c'est qu'on a étudié davantage de positions. Puis à l'époque, on n'avait aucune garantie. Là, on fonctionne avec un scénario qui est plus probable d'une éolienne à 6,2 mégawatts aujourd'hui, mais des fois, dépendant des terrains, on aurait pu aller vers un autre modèle qui aurait nécessité davantage de positions. Donc, la stratégie qu'on a eue, c'est d'avoir une étude sur davantage de positions puis de venir retirer, au besoin, les positions dont on n'aurait plus besoin, mais d'avoir évidemment toutes les études de terrain nécessaires pour chacune de ces positions-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Puisque vous continuez de travailler sur l'optimisation, bien, je voulais être sûr que vous avez observé tout ce qui est possible à analyser et que peut-être qu'il reste une possibilité ou pas du tout, parce que je voulais avoir... – excusez-moi d'insister – je voulais m'assurer, est-ce que ce n'est vraiment pas possible de descendre en bas de 51 éoliennes, par exemple, dans les efforts d'optimisation que vous continuez de faire en ce moment.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Actuellement, la configuration à l'étude, elle a 55 positions. On a l'objectif d'en retirer 4, pour arriver à 51, et c'est le scénario avec lequel on travaille, Monsieur le Président, actuellement.

**LE PRÉSIDENT :**

Lorsque vous éliminez le site d'éoliennes, par exemple vous dites que vous allez en éliminer 4, est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu la pondération des critères que vous faites pour pouvoir discriminer celles qui vont être éliminées?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Je vais demander à mon collègue Joël Bérubé de prendre le relais. Il peut vous parler rapidement de la façon dont on fait la configuration des parcs éoliens et comment on optimise, qu'est-ce qu'on a comme critères devant nous pour optimiser les projets.

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

On va faire la capsule « optimisation ». Joël Bérubé d'Invenergy. Donc, au niveau de la configuration des projets, je pense que si on reprend avec notre présentation d'hier, il y avait beaucoup d'informations présentées dans notre présentation de projet, au niveau de la façon avec laquelle on planifie les projets. Il faut évidemment tenir compte de l'ensemble des éléments du milieu, les éléments naturels, environnementaux et sociaux. Donc, on vous a montré des cartes avec des zones grises, là où on ne pouvait pas faire le positionnement des éoliennes.

Donc, on part de cette théorie-là, où on optimise l'utilisation du territoire pour le positionnement des éoliennes sur... Je vais attendre encore quelques minutes, le temps que la capsule apparaisse à l'écran. J'essayais de gagner du temps avec mon préambule, mais je vois bien que la technologie ne m'aide pas.

**LE PRÉSIDENT :**

On comprend.

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

Désolé pour les gens en attente d'informations, du visuel, ça s'en vient. Je vais quand même continuer, je vais poursuivre. On aura des images, là, je vais vous montrer des exemples au niveau de l'optimisation qu'on a faite.

Lorsqu'on repart de l'étude d'impact, au volume 1, nous avons 61 positions positionnées dans les zones blanches, là, sur les cartes qu'on a montrées hier. Il y a eu de nombreux inventaires et de nombreux efforts terrain qui ont été déployés depuis 2023.

À l'intérieur de cette planification préliminaire là, il y a eu des équipes de biologistes et de professionnels en environnement qui ont marché toutes les emprises, toutes les surfaces qui étaient visées pour l'implantation, l'élargissement de chemins, l'implantation d'aires de travail d'éoliennes pour identifier les milieux sensibles, les zones à éviter.

Il y a eu des itérations, plusieurs itérations pour optimiser l'évitement de ces zones-là. On a modifié la configuration à quelques reprises. On en donne des exemples dans le volume 4 de l'étude d'impact. À chaque fois qu'on avait une itération ou des changements faits à la configuration, on devait retourner sur le terrain aussi pour valider ces ajustements-là jusqu'à tant qu'on ait un certain... un haut niveau de confiance sur notre planification.

Puis à ce moment-là, on a aussi envoyé des équipes multidisciplinaires avec des ingénieurs civils, des ingénieurs électriques, des gens en construction pour confirmer la faisabilité technique des différents sites qui avaient été identifiés. Puis on a aussi procédé à certains sondages géotechniques pour confirmer la nature des sols et du roc qui vont être aux endroits des éoliennes pour suivre plus tard l'ingénierie plus détaillée au niveau des fondations et de l'implantation des éoliennes.

Ceci dit, j'attends toujours le visuel, mais je vais poursuivre quand même.

290 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Oui, oui, il faut poursuivre...

295 **M. JOËL BÉRUBÉ :**

Il faut poursuivre.

**LE PRÉSIDENT :**

300 C'est intéressant parce que, bien, on comprend que l'approche d'optimisation que vous faites, bien, vous savez, par exemple, que vous allez en venir installer 51 éoliennes.

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

305 En effet.

**LE PRÉSIDENT :**

310 Mais pourquoi est-ce que vous vous trouvez obligé de planifier dans votre projet 66, par exemple? Voyez-vous? Est-ce qu'il peut nous expliquer cette démarche, cette approche de planification et en quoi une telle approche serait une optimisation?

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

315 Ah, on a un visuel enfin. Voilà. Merci beaucoup. Donc, je dirais qu'à la première, cette diapositive-là qu'on a à l'écran, c'est ce que j'expliquais de façon verbale. Donc, on peut aller à la prochaine diapositive.



On voit ici l'évolution de la configuration. On a utilisé une configuration... là, il y en a plusieurs, vous voyez les numéros, 14, 15 et 19, ça montre à quel point on a des itérations de faites depuis le début du projet.

La configuration 14, qui nous servait de repère, de configuration préliminaire initiale au niveau du déploiement des premiers inventaires – j'y faisais référence – 61 positions. Pourquoi 61 positions? Parce qu'évidemment, on découvre des milieux humides, on découvre des zones sensibles qu'on doit éviter, sur lesquelles on doit minimiser les impacts et éviter les impacts.

On utilise évidemment des outils cartographiques pour débiter la planification. Il y a des outils très performants actuellement au niveau des outils LIDAR, des indices d'humidité, des cartographies ministérielles qui sont très utiles, mais il faut quand même aller sur le terrain, valider la présence ou l'absence de ces milieux-là. Puis comme on peut le constater dans l'étude d'impact, il y a des impacts résiduels. Donc, on découvre des zones sensibles, des milieux humides, puis on doit, dans certains cas, retirer des positions simplement pour éviter ces zones-là.

Dans d'autres contextes, c'est le chemin qui est trop difficile, il y a des contraintes techniques au niveau de la construction du chemin qui font que des éoliennes vont devoir être retirées de la configuration. Dans d'autres situations, c'est nos discussions avec les parties prenantes du milieu qui font que, pour des contextes régionaux – on en parlait hier, les AIPL – c'est des contextes ou des éléments que l'on considère dans le choix des différentes positions et dans le choix de l'élimination, si on peut dire, des positions qu'il nous reste, là, pour en arriver aux 51 positions que l'on cherche à obtenir à la fin.

Ce tableau-là montre l'exemple de la configuration 15. C'est une configuration qui avait été faite à partir des données terrain de 2024. On a déposé au volume 4 une configuration 19 dans laquelle on avait déjà retiré six positions, éliminé 8 kilomètres de chemins d'accès, puis c'était 2,2 hectares de milieux humides qui avaient été évités par cette optimisation-là.

Si vous voulez, je vous donne des exemples vraiment visuels assez rapidement de ce type d'optimisation là. J'irais avec la prochaine diapositive, s'il vous plaît, là où on voit un peu les deux configurations, la 15 et la 19, une comparaison entre le volume 1 et le volume 4 de l'étude d'impact.

On voit en rose tout ce qui est le volume... la configuration 19 présentement à l'étude, puis en gris, par-dessus, les éoliennes de la configuration 15. Déjà, comme je mentionnais, à ce moment-là, on avait retiré six éoliennes de la configuration. Ça a eu des effets positifs au niveau de la réduction des impacts sur le paysage, les corridors écologiques, les massifs forestiers d'intérieur dont on parlait hier, les chauves-souris, les milieux humides et hydriques. Donc, ces paramètres-là, ces éléments-là du milieu font partie de la recette, là, au niveau du choix des positions que l'on vient retirer.

Puis ensuite de ça, on a continué nos analyses. On a retiré l'éolienne 142, l'éolienne qui était quand même très près du lac de la Grande-Fourche. Ça a évidemment eu un impact positif sur le maintien de la qualité du paysage. Il y avait aussi des corridors écologiques dans ce secteur-là puis d'autres milieux humides et hydriques à éviter, en passant par une érablière à potentiel acéricole à prioriser que l'on évite dans ce secteur-là.

Au niveau des optimisations à venir, on parle du retrait de quatre éoliennes additionnelles et du retrait de différents chemins d'accès. On a une carte ici qui vous montre des exemples. Parmi ceux-là, il y a le choix des accès principaux aux différents secteurs du parc éolien. On a travaillé au positionnement des éoliennes, on a aussi développé une stratégie d'accès aux différents secteurs, à savoir par où on veut amener nos éoliennes, quels chemins on veut utiliser vraiment pour créer des accès principaux, puis ce qui a fait qu'on a pu identifier des accès que l'on avait à l'étude, mais qui ne seront pas utilisés. C'est 23 kilomètres de chemins d'accès qui ne seront pas élargis, qui ne sont pas utilisés pour la livraison des composantes. Ça peut clairement avoir un effet positif sur l'évitement au niveau des effets de lisière ou de la fragmentation des habitats.

Au niveau des éoliennes, j'en mentionnais quatre, il y en a d'autres à l'étude, puis je fais une mention particulière sur le fait que, sur le territoire, il y a des projets d'aires protégées en développement. C'est des aires protégées pour lesquelles il y a eu dépôt de projets au ministère de l'Environnement. Ces projets-là sont en analyse. Il y a des consultations qui sont menées au niveau de ces projets-là. Mais notre configuration actuelle, il y a quatre éoliennes qui ont été retirées d'un secteur d'aires protégées en projet, en consultation, puis il y a d'autres éoliennes qui sont aussi à l'étude de retrait dans ce secteur-là, ce qui serait, pour moi, un effet très positif au niveau de notre choix d'élimination des éoliennes.

Et puis, je terminerais cette explication-là en revenant sur le dossier du rat musqué. On a eu des commentaires au niveau de l'analyse des impacts, d'évaluation des impacts sur l'évitement de l'habitat du rat musqué. On avait deux options présentées dans l'étude d'impact, une qui était de traverser sur un chemin existant tout juste au sud du lac, en élargissant au minimum l'emprise de ce chemin-là pour seulement le réseau collecteur, ou une autre option qui était de passer aérien par-dessus l'habitat.

Actuellement, on regarde un troisième scénario qui est notre scénario privilégié, qui est de descendre directement vers le sud de l'habitat en l'évitant complètement, en utilisant des chemins existants et venir traverser l'autoroute 85 à un deuxième point de croisement. On est en discussion avec le MTQ pour déterminer des endroits favorables pour des forages dirigés sous l'autoroute. C'est très technique, c'est de l'ingénierie poussée, mais on travaille là-dessus pour éviter complètement l'habitat du rat musqué. Donc, c'est des exemples d'efforts d'évitement, de minimisation et d'optimisation qu'on mène actuellement.

Puis il y en a d'autres, on poursuit notre analyse détaillée de l'ingénierie au niveau civil, on fait des modélisations civiles 3D pour vraiment venir raffiner les besoins en termes d'emprise et d'empiétement dans les zones sensibles.

On veut aussi, cet été, finaliser le micropositionnement des traverses de cours d'eau, donc vraiment aller sur le terrain, arpenter les sites de traversée pour vraiment bien identifier les traverses qui vont assurer le respect de la réglementation et le maintien de la qualité de l'habitat pour le poisson. Puis on va continuer à raffiner... à réduire, si on veut, les empiétements dans les zones sensibles, les milieux humides, dans cette planification-là détaillée.

Puis je termine en disant qu'on s'assure d'avoir du matériel pour construire des chemins, donc on identifie des bancs d'emprunt, des secteurs de bancs d'emprunt qui ont un minimum d'impact sur l'environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais bien entendre le ministère de l'Environnement sur la démarche d'optimisation, mais avant ça, puisque vous avez montré quelques diapos qui nous ont mis en perspective votre version 15 avec la configuration 19, on a remarqué, nous autres, que sur un certain nombre d'items, par exemple le poste électrique, les raccourcis du réseau collecteur, et puis il y a des aires temporaires, on voit que dans la configuration 19, vous passez du simple, qu'on avait dans la configuration 15, au double dans la configuration 19, alors qu'on serait normalement, dans la configuration 19, dans une version beaucoup plus élaborée où la consommation d'espace devrait être moindre. Comment est-ce que vous expliquez ça? Quelles sont les raisons qui ont amené à cette multiplication d'utilisation de surface?

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

En fait, c'est l'apprentissage qu'on a fait, qu'on a eu dans le contexte de la construction de PPAW 1. Entre le volume 1 et le volume 4 de l'étude d'impact, il s'est passé plusieurs mois, et durant ces mois-là, on a fait des apprentissages au niveau de la logistique du chantier, le déploiement des équipes, puis on s'est rendu compte qu'il était préférable d'avoir des aires temporaires dispersées sur le territoire du projet pour limiter les déplacements des travailleurs, pour rendre plus efficace le déploiement du chantier, pour permettre aussi d'installer des infirmeries, des dispositifs de mesures de sécurité à proximité des zones de travaux, pour avoir des sites pour les travailleurs qui font de la bureautique, de l'informatique, de la gestion. Donc, c'est des aires de travail temporaires qui ont été localisées sur le site, dans les différents secteurs, à l'entrée des différents secteurs, toujours en lien avec le choix des accès principaux. Des bancs d'emprunt aussi sont nécessaires.

On a aussi appris, avec le projet numéro 1, qu'on avait des besoins criants en termes de matériel granulaire, de matériel pour construire les chemins. C'est un apprentissage qu'on a mis à profit dans le projet numéro 2. On veut que les impacts, les surfaces de déboisement, soient déjà considérés dans l'étude et qu'on n'ait pas de surprise au niveau des autorisations ministérielles.

Donc, malgré l'ajout de ces aires temporaires là, on a su quand même poursuivre la réduction des impacts dans les zones sensibles, puis c'était une priorité pour nous de poursuivre dans la

réduction des impacts sur les milieux humides et hydriques, tout en s'assurant qu'on ait un chantier fonctionnel et bien prêt pour la logistique de la construction.

**LA COMMISSAIRE :**

450

Juste une petite question. Vous avez parlé tantôt, en montrant, là, la version 15 par rapport à la version 19, vous avez parlé de l'éolienne 142, mais il nous a semblé que pour l'éolienne 132, dans la version 15, elle semblait éviter complètement les milieux humides, et dans la version 19, on empiète sur un milieu humide. Est-ce que ça fait partie des éoliennes que vous regardez? Est-ce qu'il y a une raison à ça, en fait?

455

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Une petite seconde, Madame la Commissaire.

460

**LA COMMISSAIRE :**

Oui, oui.

465

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

C'est une question qui est très pointue, puis là, vous mentionnez qu'initialement dans la configuration 15, qu'elle ne semblait pas empiéter, maintenant elle semble empiéter.

470

**LA COMMISSAIRE :**

Oui. Il m'a semblé ça en tout cas.

475

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

480 Je n'ai pas la réponse vite comme ça, là, à brûle-pourpoint, à cette question-là. Assurément, on est à réduire les impacts, à configurer les aires de travail pour éviter au maximum les milieux sensibles, donc je suis un peu surpris par la question. Je devrai la prendre...

**LA COMMISSAIRE :**

485 O.K. Vous pourriez vérifier puis nous revenir?

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

490 Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

495 Pas de problème.

**LE PRÉSIDENT :**

500 Parfait. Donc, toujours parlant d'optimisation, et on a cité les aires temporaires et autres, mais est-ce qu'il n'y a pas une possibilité que les aires temporaires et autres réseaux électriques, raccourcis, tout ça, qui appartiennent déjà au PPAW 1, puissent être utilisés dans le cadre du PPAW 2 pour réduire l'utilisation de l'espace? Ce n'est pas possible?

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

505 Bien, c'est déjà le cas, Monsieur le Président. On va utiliser une bonne partie du réseau routier de PPAW 1 pour se mobiliser dans le projet PPAW 2. Je fais référence principalement au chemin Champoux, pour les gens qui connaissent le secteur, on va réutiliser cette artère principale là pour mobiliser les équipes dans le secteur sud du projet. Je répète, c'est 80 % de chemins existants qui vont être utilisés pour la construction du projet. Donc, cet effort-là d'optimiser l'utilisation des chemins

510 existants, c'est toujours notre priorité. Puis on a un territoire qui s'adonne bien à ça parce que 80 % de réutilisation de chemins, c'est quand même une proportion vraiment importante.

515 Au niveau du poste électrique, c'est aussi une utilisation d'une infrastructure existante. Au niveau de l'interconnexion sur la ligne d'Hydro-Québec, c'est la même interconnexion qu'on va réutiliser. Par contre, on doit installer des transformateurs de puissance, on doit faire sensiblement le même poste électrique à côté du projet existant. Par contre, on partage un point d'interconnexion en commun entre les deux projets.

520 Je pense aussi au niveau de bâtiment d'opération, bâtiment de services durant l'opération du projet, la phase d'exploitation, on va utiliser un bâtiment commun pour les deux projets. Il a déjà été prévu à cet effet-là, au niveau de son dimensionnement. Donc, c'est une vision qu'on avait toujours dans l'optique que ce projet-là serait autorisé, mais on a déjà cette vision-là d'optimiser le partage des éléments communs.

525 **LE PRÉSIDENT :**

J'avais une question pour le ministère de l'Environnement, je disais qu'on voudrait comprendre vraiment cette démarche d'optimisation. C'est eux les spécialistes, nous on n'est pas les spécialistes. Mais quand vous projetez les cartes, on se dit que, puisque vous voulez avoir 51 éoliennes, c'est le résultat final auquel on veut parvenir, et quand on fait une superposition de toutes les cartes que vous avez montrées tantôt, on pourrait, il est possible en regardant, on pourrait identifier les 51 emplacements de moindre impact, par exemple. Déjà, en regardant les cartes, les milieux humides, on peut déjà les éviter, donc il n'y aurait pas eu besoin, par exemple, de planifier 61 emplacements. Rien qu'en regardant ça.

535 — Oui, j'en viens à vous.

540 Je voulais demander au ministère, est-ce que cette démarche de planifier plusieurs emplacements pour en choisir, au final, quelques-uns, en fonction du nombre d'éoliennes qu'on voulait implanter, est-ce qu'une telle démarche pourrait être considérée vraiment comme une démarche d'optimisation d'un projet?

**Mme CATHERINE GAGNON :**

545 Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Oui, c'est aussi demandé dans la directive qu'on envoie à l'initiateur, le fait d'avoir plusieurs variantes, puis c'est un moyen de présenter des variantes, le fait de pouvoir aller sur le terrain puis faire des inventaires sur plus d'emplacements. Parce qu'effectivement, comme madame Tremblay le disait, il y a des surprises, il y a des choses qu'on peut voir avec le LIDAR, avec les indices d'humidité du sol, avec Canards Illimités qui délimitent des milieux humides, mais en n'allant pas nécessairement sur le terrain.

550 Quand on va sur le terrain, il y a des surprises, il y a des milieux humides qui agrandissent, qui rapetissent, il y a des milieux qui ne sont pas identifiés, qui sont là finalement sur le terrain. Donc, oui. Tout au long de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, il est normal, effectivement, que l'optimisation se poursuive. Non seulement au cours de l'analyse de l'analyse de la recevabilité, là, la période qui est derrière nous, mais également au cours de l'analyse 555 environnementale du projet qui s'en vient, les itérations vont changer, puis il y a des emplacements qui vont disparaître, parce qu'il y a des discussions qui continuent aussi, il y en a des questions qu'on va continuer à poser pendant l'analyse. Donc, c'est normal que le projet continue d'être optimisé, là, tout le long de la procédure.

560 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est normal, c'est considéré comme une optimisation.

565 Donc, je reviens à madame Tremblay. Comment est-ce qu'on fait la différence entre les éoliennes qui sont vraiment nécessaires à implanter et celles qu'on pourrait considérer – excusez-moi le terme – comme des éoliennes martyres qui vont être sacrifiées après pour qu'on obtienne le nombre qu'on recherchait?

570 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Pauvres éoliennes. Oui, Monsieur le Président. En fait, on a fait un essai avec l'étude de PPAW 2. Quand on a travaillé PPAW 1, on a travaillé une configuration, on a fait notre



575 micropositionnement, on est allés sur le terrain, on avait une configuration qui était très mature. Mais on arrive dans des étapes avancées du projet, incluant les audiences publiques du BAPE, et souvent on se fait un peu questionner sur « Bien là, cette éolienne-là est un peu problématique » ou « Il y a tel, tel milieu » ou des parties prenantes nous font mention. Et si on doit trouver une autre position, il faut retourner sur le terrain pour refaire des analyses sur le terrain.

580 Donc, pour PPAW 2, on s'est dit : bien, tiens, allons-y avec un plus grand nombre de positions que notre besoin, allons donc rassembler l'ensemble de l'information dont on a besoin pour toutes ces positions-là, et ensuite, on pourra, au fil des discussions, au fil des découvertes sur le terrain, venir retirer les emplacements qui peuvent être problématiques, pour lesquels on a eu une surprise, qu'il y a une valeur particulière pour une partie prenante rencontrée.

585 Donc, c'est vraiment la façon dont on a choisi de faire cette étude-là. C'était une première, honnêtement, donc on le teste. Pour l'instant, on trouve que ça fonctionne quand même assez bien, justement, parce qu'on a l'ensemble des données nécessaires pour prendre nos décisions par la suite.

590 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci. Ma collègue veut compléter une question, mais en attendant, je pense que... Monsieur Lagacé, vous voulez faire un complément? O.K.

595 **M. GABRIEL DURANY :**

600 Juste en complément. Gabriel Durany, directeur développement de l'Alliance d'énergie de l'Est. En complément, Monsieur le Président, je peux vous dire que cette pratique qui a été décrite par madame Tremblay est typique sur l'ensemble des projets de l'Alliance, des Îles-de-la-Madeleine jusqu'à Montmagny. Le fait d'avoir des positions de réserve, c'est une façon adéquate de présenter au ministère de l'Environnement plusieurs possibilités.

605 Puis comme l'a bien expliqué madame Tremblay, mais également le ministère de l'Environnement, au fur et à mesure où on va sur le terrain, les milieux humides, on les valide, les

érablières, on les valide, puis à ce moment-là, ça mène à du micropositionnement, oui, mais des fois, à l'effacement de position. Et nous, en tout cas, du point de vue du milieu local, on juge que c'est important de le prévoir, question de ne pas faire de nombreux allers-retours, puis aussi de causer des surprises à la population. Je vous remercie.

610

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci pour le complément.

615

**LA COMMISSAIRE :**

Oui, juste une dernière question. Le ministère de l'Environnement, dans la documentation, a noté, je vais le citer précisément :

620

*« Des ajustements récurrents et nécessaires pour l'aménagement et l'ajout de nouvelles emprises ont été réalisés pour le PPAW 1, ce qui a entraîné des travaux de déboisement supplémentaire sur plusieurs hectares. De telles interventions pourraient être évitées dans le cadre du présent projet, le PPAW 2, si elles sont anticipées dès la phase de conception. »*

625

Est-ce que vous pouvez nous fournir le pourcentage de déboisement supplémentaire qui a été nécessaire dans PPAW 1?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

630

Je vais laisser monsieur Bérubé répondre à la question.

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

635

Je pourrai vous fournir ce pourcentage-là, c'est une information que je vais vous fournir au retour ce soir. Par contre, effectivement, c'est un autre apprentissage qu'on a eu dans le contexte de

PPAW 1. On le prend en considération déjà dans notre planification de PPAW 2. L'idée, c'est de se donner un peu plus de flexibilité puis de marge de manœuvre à l'intérieur des emprises du projet.

640 PPAW 1, on a vraiment voulu faire une planification serrée du déboisement requis pour la construction des chemins, mais peut-être un petit peu trop serrée. On ne s'est pas laissé beaucoup de marge de manœuvre, puis on a encore là des surprises au niveau du génie civil, au niveau de la construction des chemins dans certaines situations qui font qu'on a besoin d'un peu plus d'espace, ne serait-ce qu'au niveau de la gestion des terres végétales de décapage.

645 Donc, on va travailler à raffiner davantage nos besoins pour arriver avec une demande qui intègre l'ensemble de ce qu'on aura besoin comme espace au niveau de la construction, puis on va éviter les modifications d'autorisation dans le contexte de PPAW 2 en faisant ça de même.

650 **LA COMMISSAIRE :**

Donc, les pourcentages que vous nous avez présentés hier, là, de déboisement, est-ce que ça inclut une certaine part d'imprévu?

655 **M. JOËL BÉRUBÉ :**

On doit se garder cette part d'imprévu là à l'intérieur de nos emprises pour éviter des retours au ministère répétitifs comme on a pu vivre, puis d'augmenter notre précision au niveau de la modélisation des chemins. Ça, on a vite fait de travailler sur ce dossier-là en intégrant les ponceaux dans les structures au niveau de la modélisation. Les apprentissages au niveau de la géotechnie du territoire aussi vont être intégrés dans PPAW 2. Donc, ce n'est que de l'amélioration continue.

660 **LA COMMISSAIRE :**

665 O.K. C'est bon. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. J'ai eu une réaction du ministère de l'Environnement qui veut faire un complément.

**Mme CATHERINE GAGNON :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y. S'il vous plaît.

**Mme CATHERINE GAGNON :**

Merci. Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Je voulais juste ajouter que l'optimisation que je décrivais, qu'on voit, c'est normal cette démarche-là qu'on la voit dans plusieurs parcs au cours de la procédure. C'est normal de voir que l'itération se poursuive puis qu'il y ait du micropositionnement après l'émission du décret pour les autorisations environnementales, parce qu'effectivement, s'il n'y a pas eu de déboisement sur le terrain, il y a toujours des nouvelles surprises, des petites choses comme ça, là. Puis avec les discussions qu'on a avec l'initiateur, on se rend compte aussi que, oui, il y a plus de choses qui vont être prises en compte avant, mais il faut quand même s'attendre à du micropositionnement après le décret. C'est ce qu'on voit dans tous les projets éoliens, là.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci pour le complément.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**M. ÉTIENNE GENDRON**

---

**LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant Étienne Gendron à bien vouloir se rapprocher de la table des intervenants.  
Bonjour.

**M. ÉTIENNE GENDRON :**

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue.

**M. ÉTIENNE GENDRON :**

Merci. Merci à tout le monde d'accueillir nos questions. Je m'appelle Étienne Gendron, je suis citoyen du Témiscouata. Ma première question : les montants des compensations MRC hôtes sont connus, monsieur Lagacé nous a fait un super exposé là-dessus hier, mais de quelle étude disposez-vous pour chiffrer les pertes économiques infligées aux vrais moteurs économiques structurants – nous aussi, on peut utiliser ce terme un petit peu galvaudé – nos vrais moteurs économiques que sont l'industrie forestière, l'acériculture, le tourisme, la chasse, la pêche, des MRC concernées, et ce, sur une période de 60 ans, compte tenu qu'une forêt mature, ça ne se remplace pas en 30 ans, la durée de vie d'un parc?

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Tremblay?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui. Alors, il n'y a pas d'étude comme telle. Par contre, l'implantation des parcs éoliens, on harmonise nos activités avec les usages du territoire, notamment pour la période de... pour les chasseurs. Il n'y a pas d'impact, on le vit dans les projets existants, notamment en Gaspésie, donc il n'y a aucun impact pour les chasseurs qui continuent d'avoir des bons succès de chasse, qui continuent d'avoir accès au territoire.

On a des mesures d'harmonisation durant la période de construction disons qui prend un peu plus d'espace, là, dans la vie des utilisateurs. En ce qui concerne, par exemple, les clubs de motoneige, on va aller replacer, repositionner des sentiers. Une fois que nos installations sont complétées, on fait ça en parallèle, on essaie d'harmoniser le calendrier de nos activités de construction pour qu'il y ait le moins d'impact possible sur le calendrier des activités des utilisateurs du territoire.

Je dirais également que, par rapport à l'industrie forestière qu'effectivement, l'industrie forestière, elle est très présente sur ce territoire-là. Nous, on essaie de limiter le déboisement le plus possible, mais le déboisement qui est effectué, il se fait par l'industrie qui est en place localement.

Là, il y avait plusieurs volets à la question, là, mais je vous dirais, Monsieur le Président, que j'envoie un message général d'harmonisation de nos activités entre les différents usages du territoire et le parc éolien.

**M. ÉTIENNE GENDRON :**

Mais vous n'avez pas d'étude sur les pertes économiques des vrais moteurs économiques de la région, qui sont la foresterie, l'acériculture, le tourisme, la chasse et la pêche? La chasse et la

765 pêche, là, juste pour revenir, les éoliennes de grande taille, on n'en a pas encore sur des milieux  
chassés, on ne sait pas qu'est-ce que ça va faire à la faune.

**LE PRÉSIDENT :**

770 Est-ce qu'il y a eu des études qui ont été faites?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Bien, en fait, j'ai monsieur Lagacé qui aimerait amener un complément de réponse.

775 **M. MICHEL LAGACÉ :**

Oui, Monsieur le Président. Essentiellement, le projet Nicolas-Riou, qui se retrouve dans les  
MRC des Basques, notamment, et Rimouski-Neigette, il y a un club qui s'appelle le Club Appalaches  
qui est là, un club privé. Les gens étaient inquiets à l'époque, avant que le projet se construise, et on  
780 parlait de 62, 63 orignaux abattus. On a arrêté, durant la période de chasse, durant la construction,  
la première année, 72, 73 bêtes abattues. L'année suivante, à peu près le même nombre de bêtes  
abattues.

785 Donc, je dirais que les succès ont été intéressants, parce qu'on regarnit le garde-manger pour  
attirer les orignaux, des nouvelles pousses. J'invite d'ailleurs les gens qui veulent aller sur le parc  
Nicolas-Riou, ils vont pouvoir voir plein de pistes d'orignaux sur les parcs d'éoliennes, parce que les  
orignaux n'ont pas peur des éoliennes, ils viennent s'y frotter puis des fois user leur bois. Dans le  
cas de la pêche, il n'y a pas eu d'incidence non plus pour ce qui est du Club Appalaches.

790 Dans le cadre des retombées économiques, on travaille de façon très étroite avec notamment  
le Groupement forestier du Lac Témiscouata. Il y a la valorisation des bois qui sont récoltés durant  
le déboisement avec, je dirais, beaucoup... C'est un milieu très organisé, le Témiscouata, soit dit en  
passant, au niveau de la foresterie. Donc, il y a des éléments d'optimisation, de s'assurer que les  
bons bois vont aux bonnes places. Donc, c'est une formule qui est gagnante en ce qui a trait au  
795 déboisement. Et dans le cas qui nous intéresse, le tourisme. La semaine passée, j'étais à Carleton,

il y a un parc éolien à Carleton, puis je dirais que le village était plein. C'était même difficile de trouver des endroits pour s'héberger.

800           Donc, je dirais qu'il y a, dans nos milieux, une acceptabilité sur les parcs éoliens. C'est un phénomène d'attrait pour certaines personnes. Peut-être pas pour d'autres, mais pour certaines personnes, c'est un phénomène d'attrait. Et dans le cas d'Alliance, on souhaite effectivement aller chercher des données probantes sur les retombées économiques, au-delà de ce qu'on perçoit, qui sont extrêmement importantes à ce moment-ci.

805           Madame Tremblay, hier, parlait de 190 millions en retombées économiques locales. C'est parce que les MRC, comme le Témiscouata, comme dans le cas de PPAW 1, le Kamouraska et Rivière-du-Loup, ont su assumer un leadership intéressant pour maximiser les retombées économiques.

810           Donc, je dirais que c'est un peu ça l'état des lieux. Les gens ont souvent des craintes – puis on l'a entendu ailleurs, là – sur les succès de chasse, mais dans les faits, les succès sont présents, demeurent présents et, dans le cas de ce qui nous concerne, Nicolas-Riou, ont été accentués.

815           **LE PRÉSIDENT :**

          Merci.

**M. ÉTIENNE GENDRON :**

820           Ce sont tous des petites éoliennes.

**LE PRÉSIDENT :**

825           Un instant, s'il vous plaît.



**LA COMMISSAIRE :**

830 Oui, un instant.

**LE PRÉSIDENT :**

835 Permettez-nous de...

**LA COMMISSAIRE :**

840 Oui. On pourrait demander à madame Trudel, monsieur Lehoux. Dans les MRC, dans vos MRC, est-ce que vous avez un chiffre qui pourrait nous indiquer une proportion de retombées économiques qui seraient dues à la présence des parcs éoliens, à la construction des éoliennes?

**Mme PATRICIA TRUDEL :**

845 Patricia Trudel, MRC de Rivière-du-Loup. Donc, actuellement, je n'ai pas le chiffre de retombées économiques de PPAW 2. On travaille autant dans le comité de liaison que le comité de maximisation pour vraiment mettre en œuvre un bottin des ressources. Donc, notre organisme délégataire en développement économique y travaille actuellement afin de s'assurer qu'il y ait le plus possible de retombées économiques, là, mais je n'ai pas de chiffre exact.

850 **LA COMMISSAIRE :**

Monsieur Lehoux?

**M. MATHIEU LEHOUX :**

855 Mathieu Lehoux, MRC de Témiscouata. C'est la même chose de notre côté, là. On travaille en maximisation des retombées avec le comité de liaison pour les projets actuellement en cours qui sont Madawaska et PPAW 1. Mais je n'ai pas de chiffre actuellement. Peut-être que mon collègue,

860 Steve Murray, qui est en ligne, au niveau du développement économique, aurait des réponses à vous fournir.

**LE PRÉSIDENT :**

865 Il nous suit actuellement?

**M. MATHIEU LEHOUX :**

Il est en ligne actuellement, il peut répondre.

870 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. S'il a une réponse pour nous, on est ouverts.

**M. STEVE MURRAY :**

875 Bonjour. Steve Murray, directeur du développement économique de la MRC de Témiscouata. Malheureusement, ces données-là ne sont pas colligées non plus. On ne tient pas... on n'a pas fait d'étude sur les retombées à ce niveau-là.

880 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci.

Votre deuxième question.

885 **M. ÉTIENNE GENDRON :**

890 Ma deuxième question : le promoteur considère-t-il qu'il est souhaitable, du point de vue de la confiance du public, qu'une même personne ou un groupe limité de personnes cumule des rôles de représentation des contribuables, de promotion du projet, de gouvernance énergétique régionale et

d'influence au sein d'organisations municipales? Ou reconnaît-il que cette concentration de responsabilités peut soulever des questions légitimes d'indépendance décisionnelle?

Si oui, si non, le BAPE peut-il obtenir un organigramme complet des liens de gouvernance entre les municipalités participantes, l'Alliance de l'Énergie de l'Est, la Régie intermunicipale d'énergie, les MRC concernées et les promoteurs privés, afin que le public puisse évaluer lui-même les risques d'apparence de conflits d'intérêts?

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Madame Tremblay? Une grosse question.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui, en fait, monsieur Lagacé pourrait présenter la structure de l'Alliance à la commission, si vous le souhaitez.

**M. MICHEL LAGACÉ :**

D'abord, Monsieur le Président, je voudrais souligner que les conflits d'intérêts...

**LE PRÉSIDENT :**

N'oubliez pas de vous nommer, s'il vous plaît.

**M. MICHEL LAGACÉ :**

Michel Lagacé – excusez – président de l'Alliance de l'Énergie de l'Est. Les conflits d'intérêts sont bien détaillés lorsqu'on fait... on a suivi nos formations au niveau du code d'éthique. Les élus,

on est souvent en conflit de rôle, rarement en conflit d'intérêts. Puis dans le cas d'un conflit d'intérêts, bien, c'est un motif d'inéligibilité. Donc, on fait bien attention de ne pas tomber dans cet élément-là.

925 Dans le cas de la capsule 1, « *Rôle et structure de l'Alliance de l'Énergie de l'Est* », essentiellement à la suivante, « *Le modèle de la Régie intermunicipale* », bien, essentiellement, c'est le ministère des Affaires municipales qui a mis cet outil-là. C'est l'équivalent d'une municipalité dans le cas d'une régie intermunicipale.

930 Dans le cas de... Hydro-Québec octroie la plupart des contrats d'approvisionnement, les CAÉ, en électricité dans le cadre d'appels d'offres. Les appels d'offres éoliens ont commencé à exiger des partenariats communautaires. Hier, je l'ai dit, je vais le répéter, en 2000, début des années 2000, c'était des projets 100 % privés où les municipalités étaient des observateurs, subissaient, je dirais, davantage le développement que d'accompagner le développement. Donc, il y a, depuis 2013, des  
935 partenariats communautaires. Donc, Hydro-Québec a créé certains incitatifs pour une meilleure participation des municipalités puis des Premières Nations. Grand bien nous en fasse.

Dans ce contexte, La Régie intermunicipale de la Gaspésie puis celle du Bas-Saint-Laurent ont été créées pour être reconnues comme des partenaires communautaires dans le cadre des  
940 appels d'offres éoliens d'Hydro-Québec, de former un guichet unique pour les potentiels partenaires privés souhaitant développer des projets d'énergie renouvelable.

Donc, c'est plus facilitant de travailler avec les deux régies d'énergie, avec aussi les MRC de L'Islet, la MRC de Montmagny, de mettre en commun les ressources, les capacités d'emprunt. Vous  
945 savez, les données publiques, c'est ce qui est de plus précieux et qui nous est confié par les populations locales. Ce que les gens souhaitent, c'est qu'on les administre de la meilleure façon possible en sécurisant les investissements qui sont requis.

Lorsqu'on a décidé de travailler ensemble, les deux régies, les MRC de Montmagny, L'Islet,  
950 on a souhaité mettre en commun nos capacités d'investissement puis de mettre en commun des compétences au niveau des ressources. Donc, en même temps aussi, partager équitablement les collectivités et les distributions obtenues grâce à l'investissement éolien.

L'Alliance a été mise en place en 2014, après des discussions entre les deux régions. On a formé, en 2023, l'Alliance par la contribution des régions d'énergie de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent, de Montmagny et L'Islet.

Dans le cas de la Première Nation Wolastoqeyik Wahsipekuk, essentiellement, elle est actionnaire de la Régie d'énergie du Bas-Saint-Laurent.

On œuvre en éolien, en petite hydraulique, en solaire éventuellement, puis au niveau des infrastructures de stockage, puis on vise à faciliter le développement du transport d'électricité sur notre territoire.

À l'acétate suivante, on voit le pourcentage, donc 60 % qui est détenu par la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, 30 % Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et 5 % pour chacune des MRC de Montmagny, L'Islet.

Et lorsqu'on voit la structure, là – c'est ce que vous demandiez tantôt – essentiellement, la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, bien, on voit la Première Nation Wolastoqeyik Wahsipekuk, les huit territoires de MRC. Dans le cas de la Gaspésie, on voit à droite la composition, donc les MRC de la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. On voit les deux MRC, L'Islet et Montmagny. Et on voit ultimement, là, qu'on met en place la société par actions qui s'appelle l'Alliance de l'Énergie de l'Est, société par actions. Puis il y a un commandité unique qui s'appelle l'Alliance de l'Énergie de l'Est, société en commandite, pour accompagner le développement, la construction et l'opération des parcs éoliens.

Ce qui est intéressant dans le cas de la Régie intermunicipale d'énergie du Bas-Saint-Laurent, les huit territoires de MRC se sont privés d'une partie des bénéfices anticipés pour mettre en place un fonds de développement régional qui est administré par le Collectif régional de développement.

Donc, le Collectif régional de développement a eu un peu plus de 6 millions 700 quelques mille depuis 2017, ce qui a permis au Collectif de lever des ententes signées avec des directions régionales ou des ministères à la hauteur d'un peu plus que 50 millions. Donc, je dirais que c'est vraiment un modèle intéressant qui a permis de pouvoir répondre à des besoins des citoyens du Bas-Saint-Laurent.

Et dans le cas qui nous intéresse – dans mes temps libres, je suis préfet de la MRC de Rivière-du-Loup – là aussi, on se sert des bénéfices éoliens pour soutenir des initiatives communautaires notamment. On a soutenu la Maison des soins palliatifs pour soutenir la mission. On a aussi soutenu dernièrement le Carrefour d'initiatives populaires essentiellement pour qu'ils puissent mieux accompagner la réponse aux besoins des populations qui vivent en situation de pauvreté.

Dans le cas du Témiscouata, bien, monsieur Lehoux en parlait hier, on parlait aussi de l'antenne collégiale, qui a été assez unique, un modèle extrêmement inspirant pour le Témiscouata. Hier, il y avait l'annonce des logements, les 72 logements. Il y en a dans 12 municipalités, dont à Packington, 6 logements abordables.

Donc, il y a une préoccupation au niveau des MRC puis de la Première Nation Wolastoqeyik Wahišepukuk de mieux répondre aux besoins des communautés puis de répondre aux citoyens en offrant des réponses qui, autrement, devraient l'être par des levées d'impôts fonciers. Et je dirais que les citoyens de nos territoires aiment mieux avoir accès à des bénéfices éoliens pour répondre à leurs besoins que de lever des impôts fonciers.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Bien en fait, ici, c'est le rôle de l' élu qui est un peu interpellé. Est-ce que la promotion économique fait partie du rôle de l' élu?

**M. MICHEL LAGACÉ :**

Oui, tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

Comment est-ce qu'un élu peut faire de la promotion économique et concilier cela avec la défense des intérêts de ses commettants?

**M. MICHEL LAGACÉ :**

1020 Je dirais qu'essentiellement, il faut se souvenir que la *Loi sur les affaires municipales* a déterminé que les MRC sont l'entité responsable d'assurer le développement économique de leur territoire. Dans le cas de la MRC de Rivière-du-Loup, on a maintenu la mission du CLD dans cette perspective-là. Mais on travaille de façon très étroite avec le Centre local de développement.

1025 Quand on parle des chapeaux multiples... Moi, je suis maire d'une communauté qui s'appelle Saint-Cyprien, dans la MRC de Rivière-du-Loup. Il y a des patinoires, que je vais dire. La patinoire locale, c'est ma communauté locale. T'as la patinoire nord-américaine, qui s'appelle la MRC, puis t'as la patinoire olympique, qui s'appelle la région. Fait qu'il faut être capable de marier ces éléments-là.

1030 Vous savez, si dans mes vies j'avais toujours avantagé la municipalité de Saint-Cyprien au détriment du territoire, bien, je ne serais pas préfet. Si j'avais toujours avantagé la MRC de Rivière-du-Loup... Parce qu'à l'époque, le projet qui a été créé dans Nicolas-Riou, Roncevaux, c'est un projet qui devait prendre place sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup qui s'appelait SkyPower, un projet qui avait été honni par les populations locales, puis la MRC de Rivière-du-Loup a défendu avec intérêt les préoccupations citoyennes.

1040 Donc, on a réussi à mettre en place un projet exemplaire au niveau communautaire, au niveau des huit MRC du Bas-Saint-Laurent, de la Première Nation Wolastoqeyik Wahsipekuk, par l'entremise du projet Nicolas-Riou. Donc, on peut faire les deux – les trois. Je l'ai dit tantôt, là, on est rarement en conflit d'intérêts. Puis quand on l'est, en conflit d'intérêts, bien, habituellement, il y a une plainte à la commission municipale, puis rapidement, il y a une étude, puis rapidement, si on est en conflit d'intérêts, bien, on devient inéligible.

1045 Un conflit de rôle, bien, il faut être en capacité de l'assumer. Puis je dirais qu'essentiellement, quand c'est le temps d'identifier tout ce qui est en lien avec l'éolien, les normes, les distances, bien, on a un directeur de l'aménagement qui fait le travail et qui s'assure que la... puis on fait des consultations publiques lorsqu'il y a des modifications qui sont en lien avec le schéma. Les citoyens sont rencontrés, ils sont invités à participer.

1050 Si vous me demandez : est-ce que je suis satisfait du rôle que je joue depuis plusieurs années, 35 ans...

**LE PRÉSIDENT :**

1055 Non, je demanderais plutôt, pas si vous êtes satisfait, mais comment est-ce que la déontologie, dans les conditions que vous décrivez, comment est-ce que la déontologie est appliquée, est surveillée, pour qu'on s'assure que vous ne vous retrouviez pas dans une situation, ne serait-ce que d'apparences de conflit d'intérêts?

1060 **M. MICHEL LAGACÉ :**

L'apparence est souvent pire que le conflit réel. Je peux vous dire qu'on est très prudent, que je suis très prudent comme élu sur l'apparence de conflit d'intérêts. Puis je le répète, un conflit d'intérêts, là, c'est monétaire, notamment.

1065 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a des outils, est-ce que vous avez des dispositifs de contrôle, de surveillance qui permettent d'éviter ça?

1070 **M. MICHEL LAGACÉ :**

1075 Dans le fond, Monsieur le Président, essentiellement, lorsqu'il y a un individu qui pourrait être appelé à signer une entente avec un promoteur privé, qui est en même temps un élu, bien, lorsqu'il regarde son code d'éthique, là, bien, essentiellement, il s'invite lui-même à sortir. Parce que quelqu'un qui est en possible apparence ou conflit d'intérêts, pour se protéger, il doit s'absenter des discussions et s'absenter de la décision. Donc, ça, je dirais que c'est à chacun à y voir. Dans mon cas à moi, je suis très prudent sur ces éléments-là. Je n'ai jamais eu aucune invitation pour signer quoi que ce soit en lien avec un droit superficiaire.

1080



**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Monsieur Lehoux, pour un complément?

**M. MATHIEU LEHOUX :**

Mathieu Lehoux, MRC de Témiscouata. Pour compléter la réponse de monsieur Lagacé, il y a un processus qui... bien, chaque élu doit adhérer au code d'éthique et de déontologie des élus, d'une part. Et d'une autre part, lorsqu'une municipalité est incapable de siéger à cause d'une apparence de conflit d'intérêts ou d'un intérêt que les élus municipaux ont déclaré pour une situation X ou Y, la municipalité peut reléguer à la MRC le pouvoir de prendre toute décision municipale concernant un dossier spécifique si les élus ne peuvent pas siéger, avoir quorum pour prendre les décisions adéquates.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour le complément. Merci pour vos deux questions. Donc, vous avez la possibilité de vous réinscrire au registre si on termine la liste que nous avons en ce moment. Merci pour votre participation.

---

**M. STEVE MALENFANT**

---

**LE PRÉSIDENT :**

J'appelle Steve Malenfant à se rapprocher de la table des intervenants. Bonjour, bienvenue.

**M. STEVE MALENFANT :**

Rebonjour. Steve Malenfant, citoyen de Témiscouata. Pour faire suite à mes questions d'hier. Une analyse indépendante a-t-elle été réalisée pour comparer les bénéfices de PPAW 2 avec un projet équivalent, développé et exploité entièrement par Hydro-Québec? Et, si oui, pourrait-elle être rendue publique?

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a eu une analyse indépendante?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Il n'y a pas d'analyse indépendante sur cette question.

**LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a pas d'analyse indépendante.

Est-ce que du côté de...

**Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :**

Ariane Doucet, Hydro-Québec. Non, il n'y a pas eu d'analyse indépendante.

**LE PRÉSIDENT :**

Il n'y en a pas non plus. Donc, les MRC non plus n'ont été tentées de faire une étude pour s'assurer que tout est comme on aurait voulu? Non?

**M. MATHIEU LEHOUX :**

Mathieu Lehoux, MRC de Témiscouata. Non, on n'a pas fait d'étude indépendante pour la gestion des projets au niveau communautaire, que ce soit le gouvernement du Québec via Hydro-Québec, qui fasse les projets à 100 % propriété Hydro-Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Votre deuxième question?

**M. STEVE MALENFANT :**

Oui. Sachant que l'empierrement de surfaces déboisées agit comme une masse thermique, le tout réchauffe considérablement les eaux de pluie, de neige, *et cætera*, donc en tenant compte des changements climatiques en cours, comment le promoteur évalue-t-il les effets cumulatifs du déboisement associés à PPAW 2 sur le réchauffement des eaux de surface et sur les espèces sensibles comme l'omble de fontaine et les poissons d'eau froide?

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour la question. Donc, à nouveau...

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui, avant... Parce que la question semble plus sur la question de la faune. Je vais laisser madame Leblanc se préparer. Je réitère qu'il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans la lutte aux changements climatiques, donc pour nous permettre de réduire la consommation d'énergies fossiles au profit d'une énergie renouvelable.

Est-ce que madame Leblanc peut répondre sur la question du réchauffement des eaux?

**LE PRÉSIDENT :**

1180           Impacts cumulatifs liés aussi au déboisement qui va être fait dans le cadre du projet.

**Mme NATHALIE LEBLANC :**

1185           Tout à fait. Bonjour, Monsieur le Président. Nathalie Leblanc, Pesca Environnement.

          Pour ce qui est du déboisement... bien, en fait, vous avez parlé du réchauffement des eaux principalement. Donc, il y a différents niveaux de mesures de sécurité, en fait, ou de mesures où il y a des attentions qui sont portées pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'impact sur les eaux de surface, donc sur les cours d'eau.

1190           En termes de déboisement, il y a une analyse qui est faite pour voir quelle proportion des bassins versants sont déjà déboisés, qu'est-ce que ça ajoute dans le bassin. Et avec les études qui avaient été faites au Québec qui donnaient un estimé de 50 % de déboisement dans un bassin versant, c'est le concept d'aire équivalente de coupe, en dessous de 50 % de déboisement dans un bassin versant, il n'y a pas d'impact significatif qui peut altérer la qualité de l'habitat du poisson. Ça, c'est les données qui viennent du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

1200           On a fait cet exercice-là par bassin versant et on est à un maximum, pour le projet, de 3.2 % par bassin. Ça, c'est les bassins dans lesquels il y a le plus de déboisement. Donc, on est bien loin des quantités de déboisement par bassin versant qui seraient problématiques pour la qualité de l'eau.

1205           On a aussi différentes mesures qui sont mises en place dans le projet pour la question du réchauffement des eaux. Donc, où il y a des traverses de cours d'eau qui sont installées, il y a, par exemple, de la restauration des aires temporaires, c'est-à-dire que quand on construit le chemin, la traverse de cours d'eau, ça empiète sur un peu plus large que la surface de roulement. Et à la fin des travaux, bien, il y a reboisement dans certains secteurs, entre autres dans les rives des cours d'eau, revégétalisation soit naturelle ou par reboisement, pour s'assurer que la végétation reprenne, pour s'assurer qu'il y ait le moins d'impacts possible sur le réchauffement des eaux.

1210 **LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais aller du côté de monsieur Pettigrew, MRNF. Est-ce que vous avez quelque chose à...

1215 **M. PIERRE PETTIGREW :**

1220 Ce n'est pas un paramètre qui relève de notre juridiction, le réchauffement de l'eau et le déboisement. On n'a pas de méthodes pour évaluer ça. On applique un règlement. Il faut comprendre que les mesures de protection du milieu hydrique, qui sont dans le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts*, pour protéger le milieu hydrique, c'est un renvoi réglementaire du *Règlement sur les habitats fauniques*. Donc, c'est une entente entre trois ministères, donc le ministère de l'Environnement, nous et Pêches et Océans Canada. On applique la réglementation, mais on ne fait pas d'évaluation sur les impacts sur l'élévation de la température des eaux.

1225 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être que le ministère de l'Environnement aura à réagir. Mais avant, est-ce que vous avez, Monsieur Pettigrew, est-ce que vous avez le pourcentage du couvert forestier de la région? Est-ce que vous l'avez, pour nous le communiquer?

1230 **M. PIERRE PETTIGREW :**

Oui, on pourrait vous le sortir. Je vais le chercher, je vais vous le trouver.

1235 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

1240 Madame Gagnon, est-ce que vous avez quelque chose à compléter sur la question qui a été posée?

**Mme CATHERINE GAGNON :**

1245 Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Oui, c'est un enjeu qui a été soulevé, d'ailleurs, par la Direction régionale de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent. Donc, je passerais la parole, si vous le permettez, à Esmaella Raymond-Bourret.

**LE PRÉSIDENT :**

1250 Merci.

**Mme ESMAELLA RAYMOND-BOURRET :**

1255 Bonjour. Esmaella Raymond-Bourret, biologiste à la Direction régionale de faune du Bas-Saint-Laurent. Il s'agit effectivement d'un enjeu qu'on a soulevé dans nos avis au moment de la recevabilité. C'est sûr qu'au moment de la recevabilité, ce n'est pas là qu'on fait vraiment l'analyse des impacts, c'est plus au moment de l'acceptabilité.

1260 On n'a pas d'étude qui permet de faire le suivi d'un post et pré-projet éolien sur l'augmentation des températures. Mais de manière préventive, c'est des choses qu'on a demandées, qu'il y ait des mesures d'atténuation qui soient appliquées, notamment au niveau du reboisement, le plus possible, de toutes les bandes riveraines, même celles qui se retrouvent en bordure des chemins.

1265 Quand on parle de l'omble de fontaine, qui est la principale espèce qui fréquente l'aire d'étude, on parle d'une température préférentielle entre 11 et 16 degrés pour une croissance optimale. Donc, c'est ce qu'on essaie de conserver avec une conservation maximale du couvert forestier.

**LE PRÉSIDENT :**

1270 C'est bon. Donc, voilà les réponses qu'on a pu obtenir pour vous.

**M. STEVE MALENFANT :**

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre participation. — Oui?

**M. PIERRE PETTIGREW :**

J'ai votre réponse. Donc, au niveau du territoire forestier, selon les informations compilées par le forestier en chef, pour l'unité d'aménagement 1171, donc l'unité d'aménagement dans lequel le territoire d'intérêt pour le projet se situe, on parle d'une superficie totale de 348 330 hectares, c'est le total. Le territoire non forestier qui inclut les lacs, les cours d'eau et les superficies déboisées, c'est 7 % du territoire pour 25 240 hectares. Pour ce qui est du territoire qui est forestier, bien, on parle de la différence, qui est de 93 % de territoire qui est complètement couvert par du bois, dont 75 % qui est destiné à l'aménagement forestier, puis 17 % qui est exclu de l'aménagement forestier pour différentes considérations légales et réglementaires.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour la réponse. Ma collègue a une question, mais je voulais juste rappeler que la prochaine personne qu'on aura sera au téléphone. Donc, comme ça prend un délai pour la préparation, c'est bien que je le rappelle. Merci.

**LA COMMISSAIRE :**

Oui, alors, je vais profiter de l'occasion. Juste une petite question pour madame Tremblay. Hier, vous avez parlé du suivi qui serait fait au niveau des eaux souterraines et des eaux de surface. En fait, c'est votre collègue qui en a parlé. Est-ce que la température de l'eau fait partie des paramètres qui vont être vérifiés avant et après?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui. Si vous me permettez, justement, ça nous permettra de venir réitérer un peu le message qui a été passé hier. Madame Leblanc va pouvoir répondre à votre question.

**Mme NATHALIE LEBLANC :**

Nathalie Leblanc, Pesca Environnement. Donc, pour ce qui est des eaux souterraines, ce qu'on a parlé hier, c'est des inventaires plus au niveau des paramètres physico-chimiques. Mais comme ce sont des eaux souterraines, la question de la température est plus ou moins applicable.

Pour ce qui est des eaux de surface, encore une fois, c'est basé surtout sur les modalités de revégétalisation le long des rives. Il n'y a pas spécifiquement de mesures de température de l'eau qui sont prévues, à moins, Monsieur Bérubé, que vous ayez de l'information pendant la surveillance, mais je ne pense pas que ça fait partie systématiquement.

Je peux peut-être juste rajouter que quand on fait la construction du chemin, oui, il y a une petite portion qui est déboisée, quand le chemin croise le cours d'eau, mais sur l'ensemble des kilomètres le long du cours d'eau, ça reste boisé, donc en termes d'impacts pour le réchauffement du cours d'eau, c'est assez minime comme impacts. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.



1340

---

**M. MICHEL MASSICOTTE**

---

**LE PRÉSIDENT :**

1345

Donc, j'appelle au téléphone Michel Massicotte. Oui. Bonjour. Bienvenue.

**M. MICHEL MASSICOTTE :**

1350

Bonjour. Alors, c'est Michel Massicotte, mon nom. Et moi, j'aurais une question sur les puits privés et les chemins. Est-ce que je peux commencer maintenant à formuler?

**LE PRÉSIDENT :**

1355

Oui, allez-y, s'il vous plaît.

**M. MICHEL MASSICOTTE :**

1360

Alors, lors de la construction des chemins d'accès ou de la mise à niveau des chemins existants pour la construction des grappes d'éoliennes, ces chemins seront entourés de fossés canalisant l'eau de surface en eau de ruissellement qui viendra appauvrir la recharge naturelle de la nappe phréatique. Comme il n'existe pas ou peu de documentation et d'études sur la vulnérabilité des nappes d'eau souterraines, comment allez-vous protéger les propriétaires de puits privés qui occupent le territoire depuis des générations?

1365

Sans compter la création de ces servitudes qui peuvent longer des lignes de l'eau des résidences et, en même temps, des puits de surface. Alors, si 20 % sont à créer, comme il y a un fossé de chaque côté de ces chemins-là, de ces servitudes, on double en fossés, ça fait deux fois plus de fossés, mais l'eau va ruisseler au lieu de venir nourrir la nappe phréatique, alors est-ce que les propriétaires vont être protégés? Ou quelle sorte de garantie...

1370 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci pour votre question, c'est assez clair.

1375 Comment est-ce que les propriétaires de puits privés vont être protégés? Quelles sont les garanties que vous leur donnez, les dispositifs que vous prévoyez dans votre projet à cet effet?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

1380 Oui. Alors, je vais demander l'aide de monsieur Bérubé pour répondre à cette question.

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

1385 Merci pour la question. Joël Bérubé, représentant de l'initiateur. C'est une bonne question, protection des eaux souterraines, approvisionnement en puits d'eau potable. Il y a différents axes à la question et à la réponse. Pour ce qui est de la gestion de l'eau de surface, c'est dans les normes, puis c'est dans les façons de faire au niveau de l'aménagement des chemins. L'objectif est de maintenir le libre écoulement des eaux.

1390 La façon de le faire, c'est de... oui, il y a des fossés le long des chemins, c'est nécessaire pour drainer les infrastructures, mais l'idée, c'est d'évacuer l'eau le plus souvent possible vers la végétation, donc vers le milieu naturel. De canaliser l'eau sur des longueurs les moins longues possible pour maintenir ces écoulements naturels là, donc les sens d'écoulement naturels. Par nécessité, on doit aménager des ponceaux de drainage aussi pour gérer l'eau pluviale, pour lui permettre de traverser le chemin.

1395 Par indicatif, au niveau de PPAW 1, c'est des centaines, quelques centaines de ponceaux de drainage qui ont été installés dans cette optique-là de permettre à l'eau de s'écouler librement de part et d'autre des chemins. Les outils aussi, les outils LIDAR, les outils cartographie qui nous aident à identifier les endroits où ces installations-là sont prioritaires. Donc, on tient compte de cet  
1400 élément-là pour éviter les détournements des eaux de surface, si on peut dire ça comme ça. Ça fait partie de nos saines pratiques.

1405 Pour ce qui est de la protection de la qualité de l'eau, ce qui nous est demandé actuellement, c'est de faire un inventaire des puits, des puits d'eau potable qui sont situés dans les environs du projet. On va finaliser un inventaire des puits à une distance de 500 mètres de part et d'autre des infrastructures pour localiser les sources, les endroits où il y a ces puits-là. Puis ce qui est demandé, c'est que s'il y a du dynamitage qui est fait à moins de 500 mètres d'un puits d'eau potable, il doit y avoir un inventaire qualitatif et quantitatif de fait sur le puits avant les travaux et ensuite après les travaux pour identifier s'ils n'ont pas un changement au niveau du régime d'approvisionnement dans le puits et de la qualité de l'eau qui peut être consommée. Donc, c'est des suivis qui sont prévus, qui sont demandés par le ministère de l'Environnement dans le contexte des autorisations ministérielles.

1410 Pour ce qui est des études de vulnérabilité des eaux dans la zone de projet, il y a effectivement une étude qui a été menée. Et puis pour cette réponse-là, cette partie de la réponse là, je vais demander à Nathalie Leblanc de poursuivre pour ce qui a été de l'étude faite sur le territoire.

1415 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Allez-y.

1420 **Mme NATHALIE LEBLANC :**

Nathalie Leblanc, Pesca Environnement. Ça va répondre à une partie de ma question, puis ça va compléter l'information de monsieur Bérubé, puis ça va aussi compléter le point dont madame Tremblay parlait pour répondre à un élément d'hier.

1425 Donc, effectivement, sur le territoire de la zone d'étude, il y a eu un projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines pour le territoire Kamouraska–Rivière-du-Loup–Témiscouata et un rapport synthèse a été publié en 2022. C'est disponible sur Internet. À l'intérieur de ce projet-là, il y a un indice de vulnérabilité qu'on appelle drastique, qui a été présenté. Ça va de faible à élevé. Dans la zone d'étude, c'est principalement un indice moyen qui est représenté sur l'ensemble... presque l'ensemble du territoire, en tout cas, le territoire où il y a des éoliennes qui sont prévues.

1430

1435 C'est un outil qui sert principalement, bien, entre autres aux municipalités, puis je ferais juste  
une petite parenthèse par rapport à ça. Hier, on a parlé aussi d'aires de protection pour les zones de  
prélèvements d'eau municipaux, c'est une donnée qui est disponible par le ministère de  
l'Environnement, et dans la zone d'étude, on est dans ce qu'on appelle l'aire de protection éloignée  
des eaux potables de la ville de Trois-Pistoles, mais on est à... dans le fond, on est très en amont  
1440 du bassin versant de cette prise d'eau potable là. On est à plus de 30 kilomètres. Donc, à cette  
distance-là, il n'y a pas d'enjeu qui a été identifié.

Puis tout ce qu'il y a comme saine pratique pour les travaux dans les cours d'eau, plans de  
mesures d'urgence pour éviter les déversements, tout ça, donc ça devient encore plus rassurant, là,  
1445 à ces distances-là il n'y a eu pas d'enjeu.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1450 Madame Gagnon, est-ce que... bon, on a vu, ils ont énuméré l'ensemble des mesures, comme  
la question a été posée, pour s'assurer que les puits privés, l'eau, tout ça, ça va être préservé. Bon,  
ces mesures montrent un certain nombre de garanties. Mais est-ce que de votre point de vue, ce  
sont toutes des mesures qui sont de nature à protéger vraiment les puits tel que l'a posé le citoyen  
tout à l'heure?

1455 **Mme CATHERINE GAGNON :**

Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Je donnerais la parole à ma collègue  
1460 Marie-Josée Lavoie.

**Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

1465 Marie-Josée Lavoie, ministère de l'Environnement. En fait, toutes les mesures d'atténuation  
qui ont été nommées, effectivement, elles sont bonnes. Et ce que je pourrais dire, c'est que tout au  
long de l'analyse, il y a la prise en compte justement par nos experts de cet aspect-là de réseau

d'eaux pluviales. Donc, il y a un arrimage entre ce que nous vérifions et ce que l'initiateur vient de dire.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci.

Est-ce qu'il y aurait des réponses du côté des municipalités, MRC? C'est bon? Parfait. Merci.

Monsieur Massicotte, avez-vous une autre question?

**M. MICHEL MASSICOTTE :**

Bien, l'autre question, je pense que vous y avez répondu hier. Je peux la reformuler rapidement. C'est : comment assurer l'efficacité d'intervention de la SOPFEU en cas de feu puisqu'ils doivent s'exécuter à 50 mètres du sol? Hier, je crois avoir compris que l'intervention serait terrestre plutôt qu'aérien. Enfin, c'était la deuxième question que j'avais, mais vous y avez répondu.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Parfait. Mais la réponse d'hier, est-ce qu'elle vous a satisfait? Parce que nous, on a une série de questions qu'on va adresser aussi au ministère de la Sécurité intérieure. Vous savez que nous, on est en période de feu et les gens de la SOPFEU doivent être très, très occupés en ce moment. On tient compte de ces contraintes-là. Mais on a des questions à leur poser. Mais est-ce que vous estimez que les réponses apportées hier sont insuffisantes?

**M. MICHEL MASSICOTTE :**

Bien, moi, je trouve ça très inquiétant, étant donné que certaines municipalités ont peu ou presque pas de capacité d'intervention parce qu'il n'y a souvent pas de... il y a une distance entre les postes et les équipements, les *trucks* de pompiers, les stations de pompage pour éteindre un feu. Je pense que la SOPFEU, parce que pour les avoir vus travailler déjà, je pense que lorsqu'ils

1500 s'exécutent, puis qu'ils sont à 50 mètres du sol, ils sont très efficaces, mais s'ils ne peuvent pas approcher les éoliennes trop, trop et qu'on confie la responsabilité à des services municipaux incendie, bien, on tombe dans... on ne connaît pas trop le type d'équipement et la disponibilité. Souvent, ce sont des pompiers volontaires.

**LE PRÉSIDENT :**

1505 Oui.

**M. MICHEL MASSICOTTE :**

1510 Le temps d'intervention peut être critique, selon moi.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1515 Est-ce que, Madame Tremblay, vous auriez un complément éventuellement?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

1520 En fait, je pense qu'on a répondu à la question hier concernant la SOPFEU. On est aussi en lien avec les équipes d'urgence locales, très en amont, pour établir nos plans de mesure d'urgence, pour ce qui est de n'importe quel risque, là, qu'il s'agisse d'un incendie de forêt ou de tout autre type de risque.

1525 Monsieur Bérubé, avez-vous quelque chose à compléter?

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

Pas nécessairement.

1530 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Non, ça va?

1535 **M. JOËL BÉRUBÉ :**

Je pense que la priorisation, les modes d'attaque ou d'intervention vont être sous la responsabilité de la SOPFEU, et nous serons toujours disponibles pour collaborer avec cet organisme-là dans le contexte d'une préparation de plan de mesures d'urgence.

1540 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci.

Merci, Monsieur Massicotte, pour vos questions. Et bonne fin d'après-midi.

1545

---

**Mme JUDITH CHOUINARD**

---

1550 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'appelle Judith Chouinard. Bonjour. Bienvenue.

1555 **Mme JUDITH CHOUINARD :**

Bonjour. Judith Chouinard, résidente du Témiscouata. Tout d'abord, je veux vous remercier de recevoir nos questions. Monsieur le Président, Madame la Commissaire, merci beaucoup.

1560

**LE PRÉSIDENT :**

C'est notre devoir. On vous écoute.

**Mme JUDITH CHOUINARD :**

En fait, je voudrais rebondir, dans le fond, sur la question qui a été posée concernant la SOPFEU. Je sais que les... c'est la SOPFEU, dans le fond, qui va gérer tout ça, comme je peux comprendre.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Mais comme on ne va pas commenter une réponse qui a été fournie, si vous avez une question par rapport à la SOPFEU...

**Mme JUDITH CHOUINARD :**

Oui, j'ai une question par rapport à ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

**Mme JUDITH CHOUINARD :**

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, s'il vous plaît.



**Mme JUDITH CHOUINARD :**

Dans le fond, s'il y a une intervention terrestre, si c'est les pompiers de la municipalité qui viennent comme compléter l'intervention, moi, dans le fond, en tant que citoyenne, je voudrais savoir, vu que ça provient de mes taxes, je voudrais savoir qui va venir payer pour ces interventions-là, parce que c'est un risque supplémentaire, dans le fond, que nous on n'avait pas auparavant.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci.

Madame Tremblay, qui paie pour ça? Ou la municipalité. Qui d'entre vous?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Je ne veux pas dire n'importe quoi, ce n'est pas une question... je n'ai pas la réponse à cette question-là. Je vais le valider. Les risques en territoire public, évidemment, chacune des forces policières, des forces de sécurité et de pompiers sont là présents sur le territoire. Nous, on est en mode collaboration, évidemment, si on est capable de soutenir ces opérations-là. Je vais devoir vous revenir, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Est-ce que parmi les personnes-ressources, quelqu'un aurait une réponse à fournir?

**M. PIERRE PETTIGREW :**

Pierre Pettigrew du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Donc, effectivement, la SOPFEU est sous la responsabilité du ministère de la Sécurité intérieure, c'est eux qui vont répondre de façon précise. Par contre, ils n'ont pas juste des avions, ils ont également des équipes de pompiers forestiers sur le terrain, à pied. Et pour ce qui est... pour donner du support, donc c'est directement notre organisation au niveau du secteur des opérations régionales qui donne le support

pour fermer la forêt si les pompiers forestiers ont besoin de support pour s'assurer qu'il n'y ait pas de nouveaux incendies ailleurs.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci. Est-ce qu'il y a un autre complément du côté des personnes-ressources? Sinon j'irai chez madame... de l'autre côté. C'est bon? Merci.

Mais quand le feu est dû à une éolienne défaillante, par exemple?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Vous voulez dire si le feu est provoqué par une défaillance d'éolienne?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, par une défaillance de vos installations.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

En fait, on a, sur huit événements depuis 2015 chez Invenergy, il y en avait cinq qui ont été causés par une défaillance avec des incidents mineurs, parce qu'on est capable de voir rapidement qu'est-ce qui se passe et de pouvoir contrôler l'événement comme tel.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, dans ces conditions-là, c'est vous qui en avez la responsabilité?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

1660 C'est vous qui payez tout ce qui est lié à ça.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

1665 Si on a besoin de soutien externe... Il est possible qu'on ait besoin de soutien externe. Moi, je pense que dans les exemples que je vous ai mentionnés, il n'y a pas eu d'élément majeur dans les...

**LE PRÉSIDENT :**

1670 O.K. Néanmoins, en termes de prévision, vous disposez quand même d'une assurance qui vous permet de...

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

1675 Oui, bien, je vous avoue que je n'ai jamais creusé cet élément-là, Monsieur le Président, ça fait que vous me prenez un peu par surprise. Mais on peut regarder comment ça se passe si hypothétiquement il y avait un événement, là. Donc, je comprends qu'il y a une curiosité sur qui paiera la facture. Je vais le creuser puis on va vous revenir avec plus de précision.

**LE PRÉSIDENT :**

1680 Parfait. Ce serait bien pour rassurer les citoyennes et citoyens qui pourraient s'inquiéter.

Votre deuxième question, s'il vous plaît?

1685 **Mme JUDITH CHOUINARD :**

Merci beaucoup de la réponse. Ma prochaine question : dans le fond, si on remplaçait dans tous les documents les expressions « rajeunissement des peuplements », « surfaces temporaires », « aires de travail » et « perturbations des massifs forestiers » par les termes « coupe à blanc »,

1690 « déboisement », « fragmentation de l'habitat », « perte de forêt mature », le promoteur croit-il que le public percevrait les impacts du projet de la même façon?

**LE PRÉSIDENT :**

1695 Oui. Madame Tremblay.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

1700 Oui, bien en fait, je reviens... Évidemment, les études qu'on fait, elles sont faites par des professionnels qui rédigent des études d'impact et qui utilisent le vocabulaire associé aux opérations et à la description des activités qui seront faites sur le territoire.

1705 Je reviens à la réutilisation des chemins, qui est un élément important du projet. Je reviens également au fait qu'à l'intérieur de notre zone d'étude qui fait quelque 52 000 hectares, on aura un déboisement pour avoir environ 0,7 % de cette zone d'étude là totale. Donc, on n'est pas en coupe à blanc. On vient prendre des parcelles pour les aires d'implantation des éoliennes, on va venir élargir certains chemins existants et construire une partie de nouveaux chemins. Mais on le voit sur... en fait, dans les projets existants, dont celui qui est en construction, quand on regarde par le haut, il y a ces aires d'implantation des éoliennes, mais il y a une forêt qui est extrêmement présente entre  
1710 chacune des éoliennes. Donc, il n'y a pas de coupe à blanc associée aux travaux forestiers, là, on fait le déboisement nécessaire.

Je tiens à souligner aussi que – on en a parlé tout à l'heure – on souhaite avoir une petite marge de manœuvre, mais on fait vraiment des efforts parce que, ultimement, c'est l'impact qu'on a  
1715 sur le territoire et on souhaite qu'il soit le plus faible possible. On ne fait pas exprès de dérouler des kilomètres de chemin pour rien.

Je rappelle également qu'il y a des coûts très, très élevés associés à ces opérations-là, donc on n'a absolument aucun intérêt à rallonger nos chemins pour rien. Donc, on y va vraiment au  
1720 minimum pour pouvoir installer nos infrastructures.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Peut-être qu'on ira du côté du MRNF et du MELCCFP aussi. Oui.

**M. PIERRE PETTIGREW :**

Oui. Donc, au niveau de l'évaluation, nous, lorsqu'on regarde les superficies déboisées dans un territoire, comme un projet éolien, on va regarder la conformité à la réglementation. Donc, la réglementation permet que certaines superficies puissent être déboisées dans la mesure où on respecte un certain pourcentage. Et la position du ministère dans ça, l'application réglementaire du ministère va se faire avec les différents secteurs.

Donc, on a différentes lois appliquées pour autoriser un projet. On a la *Loi sur les terres du domaine de l'État*, la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* et ses règlements. Donc, on va porter notre avis sur la conformité à ces lois-là et à ces règlements-là. Et dans ce règlement-là, il y a des dispositions à respecter sur les quantités, les distances à respecter, les cours d'eau, et ainsi de suite. Donc, je pourrais faire appel à mon spécialiste de la réglementation, mais on ne finira pas d'ici 4 h 30 à vous énumérer la liste des articles réglementaires qui nous contraignent avant d'autoriser un projet de déboisement.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais puisque vous avez la parole, peut-être dites-nous, mais est-ce que le vocabulaire qui est utilisé là, on parle d'un paquet de choses, est-ce que ce vocabulaire est conforme aux bonnes pratiques?

**M. PIERRE PETTIGREW :**

Bien, nous, c'est ce qu'on vérifie. Et là, présentement, on n'est pas à l'étape de vérifier si le projet très, très fin est conforme aux bonnes pratiques. Jusqu'à maintenant, on a émis un avis de recevabilité. Donc, le projet est recevable, mais on n'est pas rendu à l'étape de l'autorisation encore.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci.

Est-ce que le ministère de l'Environnement a quelque chose à compléter?

**Mme CATHERINE GAGNON :**

Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Je pourrais peut-être compléter très brièvement en disant que lorsqu'on consulte des experts, là, que ce soit à la Direction de la faune ou aux directions régionales ou d'autres ministères, le MRNF, la terminologie ne change pas les avis qu'on reçoit assurément.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour vos réponses.

Merci pour vos deux questions.

**Mme JUDITH CHOUINARD :**

Merci. C'était juste tout au niveau de la terminologie des mots employés dans ma question. C'était tout simplement ça. Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Et...

**M. PIERRE PETTIGREW :**

J'apporterais une précision.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. PIERRE PETTIGREW :**

Il ne faut pas confondre déboisement et coupe à blanc. Nous, on utilise le terme « coupe totale ». Et lors d'une coupe totale, on n'a pas de changement de vocation. Dans le cas d'un projet éolien, on parle vraiment d'un déboisement où on va changer la nature du sol. Malgré cela, le calcul de possibilités forestières, c'est-à-dire le calcul qui est fait qui nous permet d'établir la quantité de bois ou de matières ligneuses qu'on peut extraire d'un territoire sur une quantité de temps donné, il n'est pas changé parce qu'il est fait sur un horizon de 150 ans.

Donc, la quantité, ce que madame Tremblay rapporte par rapport à son 0,7 % de déboisement, le forestier en chef, lorsqu'il fait son calcul, ce n'est pas assez pour modifier son calcul, parce que lui, il fait son calcul sur 150 ans, alors que la superficie déboisée va l'être sur 25 ans, théoriquement. Donc, à partir de 25 ans, il y a une remise en production, et le cycle continue. Donc, il n'y a pas d'impact sur le... pour l'instant, sur le calcul de possibilités forestières, à moins que le forestier en chef en décide autrement de dire : bien là, je vais me mettre à l'exclure pour X ou Y raison, mais c'est des éléments qui lui appartiennent.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour le complément de réponse.

Et merci à vous aussi.

1820

---

**Mme FRANCE ROY :**

---

1825

**LE PRÉSIDENT :**

J'observe que la plupart des personnes qu'on aura pour la suite de cet après-midi sont à distance. Donc, je vais prendre France Roy et on se donnera une dizaine de minutes de pause, on reviendra pour continuer avec les autres personnes inscrites. Donc, si France Roy est prête, la commission est prête à écouter ses questions. Oui. Bonjour, bienvenue.

1830

**Mme FRANCE ROY :**

Merci. Ma question est : sur le territoire de l'Alliance de l'Est, dans les projets éoliens existants dont PPAW 2, Madawaska, combien d'érables à sucre ont été ou seront détruits en raison de l'implantation des éoliennes et des infrastructures connexes, chemins, lignes, *et cætera*?

1835

**LE PRÉSIDENT :**

1840

Merci pour votre question.

Madame Tremblay?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

1845

Oui. On peut vous parler des érablières. Évidemment, je ne pourrai pas parler du projet de Madawaska précisément. Et je vais demander à mon collègue, monsieur Bérubé, de vous répondre sur la question des érables.



1850 **M. JOËL BÉRUBÉ :**

Je demanderais à Marine de nous mettre la capsule sur les érablières, si vous le permettez.

1855 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

1860 Donc, mise en contexte au niveau du portrait de la zone d'étude. Le territoire du projet est composé de nombreux peuplements d'érables. C'est près de 8 000 hectares de forêts composées à dominance d'érables, d'érables rouges ou d'érables à sucre. C'est 15 % du territoire de la zone de projet.

1865 De ces peuplements d'érables là à dominance érable, il y a des érablières qui sont exploitées pour la production de sirop d'érable, tant sur le territoire public que sur le territoire privé. Il y a des peuplements qui ont le potentiel d'être exploités à court ou à moyen terme, tant aussi sur le territoire public que dans le territoire privé. Puis il y a d'autres peuplements, pour la grande majorité, qui vont être exploités au niveau de la sylviculture, donc pour faire des planches ou d'autres produits d'utilisation forestière.

1870

Dans le contexte réglementaire, ces érablières-là, les érablières exploitées sont protégées, et les érablières potentielles aussi sont protégées. Au niveau du RADF puis des données qui sont disponibles avec le MRNF, on a des peuplements, des polygones, des peuplements forestiers qui sont des... qui délimitent et qui localisent les peuplements d'érablières exploitées sous permis sur le territoire de la zone de projet. Et on a aussi des périmètres, des données sur le potentiel à prioriser sur le territoire public. Ce sont des données qui sont utilisées pour configurer le projet. Il y a aussi des distances réglementaires et des mesures d'intervention à respecter au niveau de l'aménagement des chemins forestiers sur les terres publiques.

1875

1880

Pour ce qui est de l'évitement des érablières exploitées ou du potentiel acéricole, dès le départ de notre planification du projet, ça a été un élément qui a été important pour nous de considérer. On a, dès 2023, rencontré les acériculteurs de la zone de projet pour... puis je les ai visités personnellement, là, pour aller à leur site d'exploitation, comprendre leur réalité, comprendre leurs façons de faire, quelles sont leurs exploitations, les infrastructures qui viennent avec, puis de voir comment on peut harmoniser nos usages puis intégrer notre projet dans la zone puis permettre à tout le monde de poursuivre leurs activités.

Évidemment, il n'y a aucune infrastructure qui est située dans une érablière exploitée, que ce soit une éolienne, un chemin, une aire de travail temporaire ou permanente. On évite l'ensemble des érablières exploitées actuellement. Il n'y a aucune éolienne non plus qui a été positionnée dans un potentiel acéricole, que ce soit un potentiel en terre privée ou publique, on évite le potentiel acéricole avec nos éoliennes.

Pour ce qui est des zones tampons, pour ce qui est d'un déboisement fait pour une implantation d'éolienne, on va respecter le RADF qui stipule une zone de tampon de 30 mètres de distance avec les érablières exploitées. Pour ce qui est du potentiel acéricole au niveau des terres publiques, on peut utiliser un chemin multiusage pour aménager un chemin d'accès à une éolienne. On a des restrictions au niveau de la largeur de l'emprise, une largeur d'emprise de 20 mètres qui est imposée si on veut traverser un potentiel acéricole lorsqu'on aménage un... en améliorant un chemin multiusage.

Si j'arrive aux statistiques, pour vraiment arriver au point de la question, au niveau des terres publiques, je mentionnais : aucun déboisement dans les érablières exploitées. Pour ce qui est du potentiel acéricole à prioriser, on a 7,8 hectares de déboisement de prévu. C'est pour l'élargissement des chemins multiusages pour l'accès aux éoliennes ou pour le passage du réseau collecteur. Encore là, c'est des chemins existants.

Sur les terres privées, on a évité, on a localisé, on a fait des inventaires, on a demandé au groupement forestier de la région de faire des inventaires dans les emprises et à proximité des emprises projetées pour localiser le potentiel... bien, les zones exploitées et le potentiel acéricole

basé sur notamment la réglementation municipale, donc le nombre d'entailles à l'hectare, la superficie exploitable pour un minimum de 4 hectares des peuplements entourant les infrastructures.

1915            Donc, on a 5,5 hectares de déboisement prévu dans du potentiel acéricole sur le privé. 2,8 pour les éoliennes. Le restant étant essentiellement pour les accès. Et on a un lot en territoire agricole protégé sur lequel il y a du potentiel acéricole.

1920            On a déposé une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation de cette terre-là. On a déposé aussi un document démontrant notre optimisation, notre évitement du potentiel acéricole du lot. On a réussi à proposer une configuration qui évite au maximum le potentiel acéricole du lot. On a 0,8 hectare de touché sur ce lot-là au niveau du potentiel, essentiellement 0,7 hectare qui est pour l'élargissement du chemin qui mène à la position de l'éolienne.

1925            Donc, c'est le portrait global de nos interventions en lien avec le potentiel acéricole ou les activités acéricoles du territoire, et ça concerne essentiellement PPRW 2.

**LE PRÉSIDENT :**

1930            O.K. Merci. Il y a un complément, mais j'aurais une question pour vous après. Oui.

**M. GABRIEL DURANY :**

1935            Oui, merci, Monsieur le Président. Gabriel Durany, directeur développement de l'Alliance. Puisque la question de madame Roy portait sur le territoire de l'Alliance, mais qu'on est ici réunis uniquement pour PPAW 2, ce que je peux répondre à madame Roy, c'est qu'il y a eu un BAPE pour Madawaska, la documentation est entièrement publique, et bien entendu, le sujet des érablières y est traité en détail.

1940            Pour finir, je dirais que c'est une préoccupation, Madame Roy, qui est partagée au sein de l'Alliance, ainsi que nos membres, surtout dans le Bas-Saint-Laurent. L'acériculture est un élément important de l'économie de la région. Et donc, dans le développement éolien, que ce soit... les érablières en exploitation seront absolument évitées, autant... c'est vraiment exceptionnel. En tout

cas, du côté de l'Alliance, on est très sensibles à ça. Puis par rapport au potentiel aussi, comme vous venez de l'entendre, là, nos partenaires mettent beaucoup d'attention là-dessus. Donc, je peux vous assurer que dans le cas de Madawaska, ça a été la même démarche.

Merci, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour le complément. Juste pour préciser quelque chose, pour la finalisation des plans de localisation de vos infrastructures, vous avez mentionné dans vos documents que des exploitants d'érablières seront consultés. Qu'en est-il maintenant? Où est-ce qu'on en est?

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

Maintenant, on poursuit la communication constante avec les acériculteurs de la région, de l'aire... de la zone de projet. Le projet PPAW 2 est adjacent, est sur le même territoire que celui de PPAW 1. Puis on est en contact continu avec ces gens-là, on travaille à proximité de leurs établissements, leurs érablières. Puis on a à aménager des chemins à proximité, donc à harmoniser la construction de ces chemins-là, l'amélioration de ces chemins-là, notamment par le maintien de la tubulure qui traverse sous les chemins. On a dû localiser, arpenter chacune des traverses de tubulures qui passent sous les chemins qu'on utilise pour le parc éolien, puis maintenir ces aménagements-là ou les rétablir si on avait à les déplacer.

On a travaillé aussi sur des déplacements de poteaux électriques, des lignes électriques avec certains acériculteurs. Donc, c'est une communication continue. Certains avaient aussi des projets d'agrandissement d'érablières impliquant de l'ajout de lignes électriques souterraines ou de lignes d'eaux souterraines qui longent les chemins qu'on aménage ou qu'on va aménager. Il y a eu des ententes de localisation. On a même eu à travailler sur des implantations conjointes pour réaliser le projet PPAW 1. Donc, on continue dans ce sens-là.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Mais ce processus de consultation, est-ce qu'il est documenté? Est-ce que vous pouvez déposer...

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

C'est à travers des prises de notes sur le terrain, par les gens qui sont sur...

**LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est documenté. Donc, si on vous demande, par exemple, si on a des rapports, des comptes rendus de ce genre de consultations, est-ce qu'on peut l'avoir pour que ce soit partagé avec le public qui entre en connaissance des différents sujets que vous avez dû discuter avec ces exploitants et les réponses que vous avez pu apporter à leurs doléances? Ce n'est pas documenté, non?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Bien, en fait, on peut sortir, Monsieur le Président, un résumé de nos interactions, mais je pense que pour le bénéfice de la commission et des citoyens... On est vraiment présent sur le territoire depuis quatre, cinq ans avec des parties prenantes connues, dont la plupart sont conjointes avec PPAW 1, qui font partie de notre comité de liaison, que l'on croise régulièrement.

Et au-delà des visites, en amont, donc dans la période développement que monsieur Bérubé fait avec les acériculteurs, en période de construction, on a aussi des intervenants qui interagissent avec les acériculteurs. Donc, les points de communication, ils sont extrêmement nombreux au fil des années et ils ont différents formats. Donc, c'est des gens qu'on connaît très, très bien.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Madame Roy, avez-vous une autre question?

2010 **Mme FRANCE ROY :**

Oui, j'ai mon point B qui va suivre. C'est que cette perte cumulative de superficies en érablières est-elle prise en compte dans les décisions relatives à l'allocation de nouvelles superficies d'érablières de terres publiques dans le contexte du débat forestier et acéricole actuel au Bas-Saint-Laurent?

2015

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez une réponse?

2020

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

Je vais débiter un élément de réponse. Je voudrais réitérer les superficies auxquelles j'ai fait référence puis les mettre en proportion de ce qu'il y a dans le territoire. C'est 1 % des érablières à potentiel à prioriser qui vont être touchées par le projet. Donc, pour ce qui est de leur intégration dans les discussions régionales, là, je ne pourrais pas me prononcer pour le ministère des Forêts.

2025

**LE PRÉSIDENT :**

On va aller du côté de monsieur Pettigrew. C'est quoi la superficie du potentiel acéricole dans la zone et comment est-ce que c'est...

2030

**M. PIERRE PETTIGREW :**

Oui. Donc, on a probablement une légère différence au niveau de la zone. Pierre Pettigrew du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Donc, pour faire notre analyse, là, on a pris ce qui est dans le registre du domaine de l'État, c'est-à-dire la réserve de superficie pour l'établissement du parc éolien. Donc, pour nous, on confirme le pourcentage qui est touché par rapport aux chiffres que monsieur Joël Bérubé a amenés, donc, les impacts sont non significatifs sur les érablières à

2035

2040 potentiel acéricole. Mais dans la zone d'étude, on a mis une zone tampon de 300 mètres autour du  
secteur qui fait l'objet d'une réserve de superficies ou l'objet d'une modification de la réserve de  
superficies. Donc, on a 13 érablières... Oui, c'est ça. C'est 13 érablières qui sont visées par un  
permis pour la culture et l'exploitation d'une érablière à potentiel acéricole, pour un total de  
604,7 hectares.

2045 Et pour ce qui est des érablières à potentiel acéricole qui ont été identifiées, qui ont cette  
vocation-là – on ne parle pas des peuplements forestiers, on parle de celles qui ont été identifiées  
pour cet usage-là – c'est 16 érablières à potentiel acéricole pour un total de 442,7. Et ça, on n'a pas  
fait de découpage, c'est celles qui touchent la zone d'étude dans un rayon de 300 mètres autour du  
2050 périmètre sur lequel il y a une protection légale. Donc, les impacts sont, à toutes fins pratiques, nuls.

Pour ce qui est des chemins forestiers, j'aurais aimé voir la présentation de monsieur Bérubé  
encore à l'écran, mais le 20 mètres, l'impact des chemins a peu d'impact sur le potentiel acéricole,  
parce que ce n'est pas une superficie qu'on va attribuer sous forme d'un permis. Donc, la section,  
2055 l'emprise ne peut pas être visée par un droit forestier, ne peut pas être visée par un permis acéricole.  
Donc, ça ne fait pas partie, c'est exclu du potentiel acéricole réel. Donc, l'impact est à peu près nul.

**LE PRÉSIDENT :**

2060 O.K. Donc, l'impact est à peu près nul, mais l'impact cumulatif aussi n'est pas significatif, c'est  
ce qu'on comprend.

**M. PIERRE PETTIGREW :**

2065 Bien, jusqu'à présent, on n'a pas connaissance de projets éoliens, que ce soit Madawaska,  
que ce soit PPAW 1, que ce soit PPAW 2, on n'a pas connaissance qu'il y a eu des impacts sur les  
érablières et sur les potentiels acéricoles de manière très, très significative. Lorsqu'on délivre des  
permis, il y en a toujours suffisamment pour suivre les vagues d'agrandissement et de demande de  
contingents de production acéricole, on n'est pas en déficit.

2070

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

Merci, Madame Roy, pour vos questions. Comme je l'ai annoncé, nous prendrons une pause, nous reprendrons nos travaux à 15 h 30. La prochaine personne que nous allons recevoir sera en vidéo, ça va être Jules Bédard. Merci et à tout à l'heure.

---

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES  
REPRISE DE LA SÉANCE**

---

**M. JULES BÉDARD**

---

**LE PRÉSIDENT :**

Nous reprenons nos travaux. Merci pour votre présence. On a Jules Bédard qui est déjà en attente. Êtes-vous prêt? J'invite Jules Bédard...

**M. JULES BÉDARD :**

Bonjour, vous m'entendez? Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonjour. Bonjour. Oui, on vous entend bien. Oui.



**M. JULES BÉDARD :**

D'accord. Jules Bédard. Première question. Il a été mentionné hier, suite à une question liée au risque de projection de glace, qu'en cas de bris de tubulure – ici, on parle de tubulure d'érablière – un dédommagement pourrait être proposé à l'acériculteur propriétaire.

Sachant que le fabricant Vesta, dans un manuel pour les turbines de 2 à 3 mégawatts, recommande aux techniciens à l'entretien de ne pas s'approcher à moins de 400 mètres d'une éolienne en fonction, en l'absence d'avertissement aux usagers, qui assumera la responsabilité la responsabilité civile et financière en cas d'accident en lien avec une projection de débris, quel qu'il soit, par une éolienne, glace, particules, débris de pales ou en lien avec un effondrement de structure, pales, rotors, provoquant une blessure à un usager du territoire, acériculteur, employé de celui-ci, chasseur et nommez tous les autres?

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre question.

Madame Tremblay?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui, merci, Monsieur le Président. Donc, on a mentionné hier, dans la question des projections de glace, qu'il s'agit d'événements qui sont extrêmement rares puisque l'éolienne, elle est munie de différents systèmes pour prévenir la formation de givre, et ensuite, elle s'arrête pour prévenir, donc empêcher la projection de glace. Donc, on est vraiment dans des hypothèses où le risque est extrêmement faible.

On est dans des distances par rapport aux éoliennes qui sont donc sécuritaires. Et il y a des formes de communication qu'on peut faire avec les érablières, par exemple, les acériculteurs sur le terrain, s'il y avait de telles conditions qui se présentaient circonstanciellement. Donc, on est en communication continue avec les usagers du territoire, avec les clubs de motoneige et tout ça, on

peut mettre une signalisation en place. Et ultimement, s'il y avait un accident, il y a des assurances qui permettraient de dédommager.

**LE PRÉSIDENT :**

2140

Juste pour confirmer quelque chose, est-ce que les éoliennes de 2, 3 mégawatts qui ont été mentionnées, est-ce qu'elles éoliennes-là aussi ont du dégivrage?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

2145

Je pense que oui, puisqu'il s'agit d'une exigence d'Hydro-Québec. Donc, sur le territoire québécois, la question du dégivrage des pales, elle est essentielle. Je pense qu'il y a eu un traumatisme en 1998, donc on s'assure que les installations électriques puissent donc passer à travers les crises de verglas et de givre.

2150

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2155

Monsieur Bédard, avez-vous une deuxième question?

**M. JULES BÉDARD :**

2160

Oui, j'ai une deuxième question. Des ingénieurs spécialisés, membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec ont-ils déterminé les zones de sécurité à accès restreint autour des éoliennes des projets PPAW 1 et PPAW 2 et fourni des avis sur les enjeux de santé, de sécurité et de sentiment de sécurité liés aux infrasons, aux BAS, BPA, aux microplastiques, ainsi qu'aux courants et tensions parasites?

2165

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre deuxième question.

Madame Tremblay?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui. Alors, les éoliennes, elles sont installées en territoire public, qui est un territoire qui est accessible. Il n'y a pas de risque associé à l'implantation de l'éolienne comme tel, donc les gens peuvent s'approcher de l'éolienne. S'il y avait, de façon justement circonstancielle, une défaillance sur une éolienne, il y aurait évidemment un périmètre de sécurité qui serait établi sur le territoire.

Sur la question des infrasons, je peux me tourner vers notre spécialiste derrière, ça pourrait nous permettre de répondre à la question sur l'article, là, qui était mentionné par le citoyen, donc on pourrait fermer cette boucle-là.

**M. JULIEN BIBOUD :**

Bonjour. Julien Biboud, Mecanum, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Donc, oui, effectivement, on a analysé d'ailleurs, tout ce qui est de la question des infrasons, et il y a aussi des ingénieurs au ministère de l'Environnement qui se portent là-dessus. Donc, les infrasons, les sons basse fréquence, tout le spectre de l'audible aussi, on s'assure qu'il n'y a pas d'impact pour les résidents à proximité.

Pour compléter les questions aussi qui ont été posées hier par rapport aux inquiétudes sur les infrasons, donc j'ai eu la chance de prendre connaissance, là, du plus récent papier de monsieur Mattsson, professeur Mattsson. Donc, déjà pour contextualiser, professeur Mattsson qui a fait un papier dernièrement avec des collègues acousticiens. Donc, c'est un professeur en *scientific computing*, donc un expert en méthodes numériques et en mesures. Donc, lui et ses coauteurs ont développé un nouveau modèle de modélisation pour améliorer la précision de la modélisation des sons basse fréquence inférieure à 200 hertz.

Par contre, tous ces travaux ne portent pas, ils n'ajoutent rien, autrement dit, à tout ce qui est de l'impact des infrasons et des sons basse fréquence sur la santé. Et les auteurs, d'ailleurs, reconnaissent, dans leur préambule, que les études présentes comportent des biais, souvent des

2200 lacunes méthodologiques. Et je cite d'ailleurs que : « *C'est prématuré de tirer des conclusions définitives sur les impacts des infrasons sur la santé.* »

2205 Ce qui corrobore les informations véhiculées par des organismes comme l'INSPQ, l'OMS, des organismes crédibles qui mentionnent que présentement, il n'y a pas de lien démontré entre les infrasons émis par les éoliennes et des pathologies. Donc, voilà. J'espère que ça répond à la question.

**LE PRÉSIDENT :**

2210 Merci pour le complément. Si je ne m'abuse, nous devons avoir à distance le ministère de la Santé et des Services sociaux, donc c'est aussi une question qui les interpelle. Est-ce que nous avons quelqu'un à distance?

**Dre JOANNE AUBÉ-MAURICE :**

2215 Oui, certainement. Donc, c'est Joanne Aubé-Maurice de Santé Québec, Bas-Saint-Laurent, oui, mais désignée, oui, par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

2220 En fait, je réitérerais ce qui vient d'être nommé plus spécifiquement sur les infrasons. Il y a eu effectivement une mise à jour de la littérature qui a été effectuée en 2023-2024 par l'INSPQ, et on n'a pas pour l'instant de données scientifiques qui nous amèneraient à craindre l'effet des infrasons ou des basses fréquences par rapport à la santé, aux effets métaboliques ou à des issues sur le sommeil ou autres. Ce qui ressort pour le moment, c'est qu'ils sont, en fait, sous les seuils d'audition, et que les vibrations qui pourraient être associées sont aussi sous les seuils de perception.

2225 Donc, la préoccupation des infrasons n'est pas du tout à l'avant-plan d'un point de vue de santé publique. Ça fait que si c'était spécifiquement sur les infrasons que vous souhaitiez m'entendre, ça fait assez bien le tour, là, de ce qu'on connaît.

2230

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, si je suis un citoyen qui me trouve à quelque 600 mètres, c'est ça, de l'éolienne, je n'ai rien à craindre?

**Dre JOANNE AUBÉ-MAURICE :**

Non, exactement. Pour les infrasons, il n'y a pas d'enjeu de santé répertorié dans la littérature.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. On pourrait vous revenir s'il y a d'autres questions qui vous rejoignent. Merci.

**Dre JOANNE AUBÉ-MAURICE :**

Parfait, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bédard, merci pour vos deux questions, c'est très apprécié.

**M. JULES BÉDARD :**

Merci.

2265

---

**Mme LOUISE MORAND**

---

2270

**LE PRÉSIDENT :**

J'appelle Louise Morand, qui intervient par téléphonie. Après Louise Morand, ça va être Odette Sarrazin.

2275

**Mme LOUISE MORAND :**

Oui, bonjour, est-ce que vous m'entendez?

2280

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonjour. On vous entend.

2285

**Mme LOUISE MORAND :**

Oui, bonjour. Alors, Louise Morand du Regroupement Vigilance Énergie Québec. Voici ma question. Étant donné la crise climatique qui s'aggrave, avec les 341,1 hectares de perte de canopées avec le premier parc éolien, et puis peut-être avec les effets cumulatifs des deux parcs qui sont présentement dans le massif, est-ce qu'il y a eu des études, une consultation des experts indépendants de la forêt au Québec – on a d'excellents experts sur la forêt – pour évaluer les impacts liés à l'assèchement du massif forestier par la scarification des massifs intérieurs pour aller placer les sites d'éoliennes?

2290

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Tremblay?

2295

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui. Je réitère que le projet en lui-même, il répond à l'urgence de la crise climatique. On l'a évoqué à quelques reprises, là, je ne vais pas le répéter à nouveau, mais ça fait partie des enjeux importants auxquels on doit faire face, et le projet s'inscrit dans cette transition énergétique dans cette transition énergétique. Concernant des études indépendantes, en fait, l'analyse des impacts cumulatifs a été faite à l'intérieur de l'étude d'impact. On en a discuté également hier. Je ne vois pas d'autres choses à ajouter, à moins que madame Leblanc pourrait... Donc, je vais céder la parole à madame Leblanc pour la suite.

**Mme NATHALIE LEBLANC:**

Juste un petit élément que je peux rajouter, là, par rapport à l'assèchement...

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Leblanc?

**Mme NATHALIE LEBLANC :**

Madame Nathalie Leblanc, Pesca Environnement. Pour compléter ce que madame Tremblay mentionnait en lien avec l'impact qui pourrait être potentiellement l'assèchement des forêts, je ramènerais le chiffre de moins de 1 % du territoire qui est impacté par le projet. Donc, à ce niveau-là, je ne pense pas qu'il y ait d'enjeu de... il n'y a pas d'impact significatif du côté de l'assèchement des forêts.

Si vous voulez, je peux peut-être en profiter pour faire une parenthèse sur l'effet de lisière dont on a parlé hier. En fait, hier, on vous a donné des chiffres par rapport à l'effectif de lisière, puis il manquait une superficie en hectares, on vous avait donné le chiffre en pourcentage. Donc, je peux faire juste une petite récapitulation.

Donc, on a parlé hier que les massifs forestiers d'intérieur, donc c'est des blocs de forêts qui font plus de 10 hectares puis qui sont non entrecoupés de chemins ou de coupe forestière. Ils représentent, dans la zone d'étude, 9 697 hectares, 18.6 % de la zone d'étude. On l'a mentionné hier. L'emprise totale du projet, c'est 400 hectares, 401.9 hectares précisément, ce qui inclut 344 hectares de déboisement. Et là, ce sont soit des chemins, des chemins élargis ou des aires d'éoliennes réparties sur le territoire.

Hier, on a mentionné que le projet représente, dans les massifs d'intérieur, 62 hectares, donc 0,6 % des massifs forestiers d'intérieur qui ont été identifiés par les organismes environnementaux de la région. Quand on ajoute le 100 mètres de bordure, pour parler de l'effet de bordure ou l'effet de lisière, ça représente 5.3 % des massifs. Et donc, ce 5.3 %-là, si on le traduit en hectares, c'est 518 hectares d'effet de lisière.

Et je vais demander à madame Raoux de mettre à l'écran une photo qui va vous aider à comprendre le concept. Donc, on voit ici que c'est une photo aérienne dans le secteur de PPAW 1, c'est un chemin qui est construit en vue du parc éolien, donc on parle d'environ 20, 25 mètres de largeur pour la construction du chemin.

L'exercice qu'on fait, dans le fond, c'est de rajouter un 100 mètres théorique de part et d'autre de ce chemin-là pour considérer l'effet potentiel de lisière. Puis un effet de lisière, ce que ça veut dire, c'est que quand il y a une coupe dans une forêt, bien, il y en a certains effets de la coupe ou du chemin qui peuvent se répercuter dans la forêt à côté. Ça peut être par exemple le vent, qui va avoir des effets plus importants sur cette forêt-là, puis ça peut changer la composition végétale dans certains cas. Mais 100 mètres, c'est une mesure qui est très conservatrice pour calculer l'effet de lisière. Puis vous voyez bien sur la photo, là, le 100 mètres ça pourrait représenter, en fait, probablement plus que 75 % du territoire que vous voyez sur la photo, de rajouter 100 mètres de part et d'autre du chemin.

Je vous rappelle que la forêt, c'est une forêt exploitée, donc qui peut être utilisée par les industries forestières, puis que 80 % des chemins qui sont utilisés pour le parc de PPAW 2, ce sont des chemins qui existent déjà et qui vont être élargis pour les besoins du projet.



2360 Donc, cet effet de lisière là, pour conclure, c'est un effet qui parfois peut être bénéfique pour  
certaines espèces. Il y a des espèces qui sont des espèces vraiment dites de bordure. Donc, c'est  
vraiment variable d'une espèce à l'autre, comment l'effet de lisière peut être perçu par la faune. Les  
lisières, entre autres, vont créer de la nourriture pour certaines espèces, il y a des espèces qui vont  
pousser sur le bord des chemins ou des coupes forestières qui sont spécifiques à ce type  
d'environnement là puis qui vont créer de la nourriture, par exemple.

2365 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2370 Et du côté du MRNF et du MLCCFP, quant à l'expertise indépendante pour travailler à la  
robustesse, ces questions, avez-vous une opinion?

**M. PIERRE PETTIGREW :**

2375 Pour répondre à madame concernant l'assèchement, on n'a pas d'étude concernant ça,  
même si on est particulièrement préoccupés par les changements climatiques. Donc, on a des  
équipes dans nos directions centrales qui actuellement travaillent à établir des modèles pour  
comment gérer la forêt pour faire face aux changements climatiques, mais je n'ai pas de résultats à  
vous présenter, là. On est dans l'élaboration d'une stratégie.

2380 Et madame parle de scarification, j'apprécieraient apporter une précision. La scarification pour  
nous, dans notre définition, c'est de traiter le terrain en vue d'un reboisement. Donc, on passe un  
scarificateur dans le but de préparer le terrain et là, on procède au reboisement, donc pour ravo-  
ir une forêt désirée. Donc, quand on parle d'assèchement par scarification, bien là, on n'est pas  
2385 capables de faire de lien entre les deux, compte tenu de la signification, pour nous, du mot  
« scarification ».

**LE PRÉSIDENT :**

2390 O.K. Merci.

Une opinion du côté du ministère de l'Environnement?

**Mme CATHERINE GAGNON :**

2395 Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Rien de plus à ajouter non plus, nous consultons les experts au sein du ministère et au sein des autres ministères.

**LE PRÉSIDENT :**

2400 Merci.

Madame Morand, avez-vous une deuxième question ou vous avez terminé?

**Mme LOUISE MORAND :**

2405 Non, j'aurais une deuxième question. Donc, merci. Je comprends que nos grands experts de la forêt n'ont pas été consultés. Ma deuxième question, c'est l'expression « transition énergétique » est utilisée fréquemment encore à l'instant pour justifier ce projet. Alors, comment les promoteurs peuvent-ils faire la preuve que la nouvelle énergie va servir principalement au remplacement des énergies fossiles par cette électricité plutôt que de servir à des nouvelles charges industrielles comme des centres de données?

2410

**LE PRÉSIDENT :**

2415 Merci.

Bien, j'irais du côté d'Hydro-Québec pour cette question.

**Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :**

2420 Oui, bonjour. Ariane Doucet, Hydro-Québec. En fait, effectivement, il n'y a pas d'indicateur qui nous permet de dire que l'électron qui est produit par le projet PPAW 1 ou PPAW 2 va aller

2425 directement à la décarbonation ou n'ira pas dans un centre de données. Ce qu'on regarde, c'est plutôt l'ensemble, les cibles. Une fois que l'électron il tombe sur le réseau d'Hydro-Québec, bien, il est distribué dans l'ensemble de notre réseau. C'est vraiment le concept d'un réseau intégré.

2430 Ce qu'on peut dire, par contre, c'est que l'ensemble des nouveaux approvisionnements à l'énergie renouvelable, bien, ils vont nous servir à atteindre les cibles, les cibles qu'Hydro-Québec s'est donné, les cibles du gouvernement. Puis aussi, ce sont des cibles qui sont aussi reconnues dans le dernier exercice du PGIRE. Donc, c'est vraiment l'ensemble des nouveaux projets d'énergie renouvelable qui sont requis pour, oui, procéder à la transition énergétique dans les prochaines années.

2435 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Est-ce que ça répond à votre question, Madame Morand?

2440 **Mme LOUISE MORAND :**

Oui. Oui, mais je ne commenterai pas, mais je commenterai dans les mémoires. C'est ça, le Québec n'a offert aucun électron à la décarbonation jusqu'à présent. Alors, merci.

2445 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. La commission se fera un plaisir de lire votre mémoire. Merci beaucoup.

2450 **Mme LOUISE MORAND :**

Merci.

2455 **LE PRÉSIDENT :**

Et bonne fin d'après-midi. Merci.

2460 **Mme LOUISE MORAND :**

Bonne journée.

**Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :**

2465 Est-ce que je peux compléter?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2470

**Mme ARIANE DOUCET :**

2475 Je l'ai expliqué hier – peut-être que vous n'étiez pas en ligne – sur les efforts de décarbonation, sur les efforts aussi qu'Hydro-Québec met avec ses clients. C'est normal, on a amorcé la transition énergétique il y a quelques années. Le contexte énergétique a changé avec l'électrification des transports, avec l'augmentation de la demande puis la croissance.

2480 C'est des efforts qu'on met, notamment avec la clientèle industrielle, puis ça prend du temps avant qu'on voie les effets de la décarbonation dans les cibles. On fait de l'accompagnement un pour un avec les différents clients industriels pour aller faire le diagnostic de leur entreprise, proposer des solutions qui sont adaptées. Donc oui, on va voir les effets, on en est confiants. Maintenant, ça va prendre quand même un certain temps avant qu'on le voie dans le portrait énergétique.

2485 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci pour le complément.

Et merci une fois encore, Madame Morand, pour votre participation.

2490

---

**Mme ODETTE SARRAZIN**

---

2495

**LE PRÉSIDENT :**

J'invite à présent Odette Sarrazin à se connecter. Nous l'avons par téléphonie.

2500

**Mme ODETTE SARRAZIN :**

Est-ce que vous m'entendez?

**LE PRÉSIDENT :**

2505

Bonjour. Oui, on vous entend bien.

**Mme ODETTE SARRAZIN :**

2510

Bon, d'accord, merci. Odette Sarrazin, Les Amis de l'environnement de Brandon. Donc, la question que je veux poser : donc, comment les éoliennes vont-elles être raccordées au réseau de lignes électriques?

**LE PRÉSIDENT :**

2515

Merci.

**Mme ODETTE SARRAZIN :**

Et où est-ce qui va passer cette ligne-là? Si c'est possible. Je pense que c'est l'axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent?

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour la question.

Madame Tremblay.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui. Alors, le raccordement du projet éolien PPAW 2 va se faire directement au même endroit que le point d'interconnexion de PPAW 1, pour lequel on a eu à juste aménager une ligne de contournement, là, d'à peu près 200 mètres. En fait, l'interconnexion, c'est quelques centaines de mètres tout simplement, donc il n'y a pas eu de construction de ligne spécifique, ni pour le projet PPAW 1, ni pour le projet PPAW 2. Et l'axe, donc Appalaches-Bas-Saint-Laurent, ce sont pour des futurs projets. Donc, nous, on est vraiment connectés sur le réseau actuel d'Hydro-Québec sans construction de ligne supplémentaire.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Madame Sarrazin, votre deuxième question?

**Mme ODETTE SARRAZIN :**

Ma deuxième question est : une aire est qualifiée de temporaire, temporaire pour qui, pour le promoteur pendant quelques années ou pour l'écosystème qui pourrait nécessiter 50 et 100 ans avant de retrouver les caractéristiques de la forêt qui existait avant les travaux?

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre question.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui. Alors, les aires temporaires, elles sont nécessaires pour, souvent c'est de l'entreposage, peut-être des fois des stationnements de travailleurs de la construction, pour le plan de béton. Donc, ce sont des exemples de surfaces dont on a besoin pendant la construction du projet éolien. Puisqu'on les appelle « temporaires », c'est parce qu'elles servent uniquement à la construction quand on n'en aura pas besoin pendant l'exploitation. Donc, au terme de la construction, on vient réhabiliter ces surfaces-là.

Donc, peut-être monsieur Bérubé pourrait compléter sur le type de travaux qu'on a faits.

**LE PRÉSIDENT :**

Quand vous dites « réhabiliter », en quoi consiste la réhabilitation?

**M. JOËL BÉRUBÉ :**

Réhabilitation, lorsque l'aire n'est plus utilisée, on va venir ameubler les sols, on va venir réétendre la terre végétale qu'on a entassée durant l'usage, pour ensuite venir remettre en production forestière la surface temporaire utilisée. Et à cet égard-là, il y a une exigence actuelle au niveau des autorisations ministérielles de déposer un programme de suivi des aires restaurées, des aires temporaires restaurées pour assurer et garantir une reprise de la végétation à long terme. Donc, ça fait partie aussi des suivis qu'on doit faire.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci.

Du côté des personnes-ressources, rien à rajouter, rien à compléter?

2585                   Merci, Madame Sarrazin, pour votre participation.

**Mme ODETTE SARRAZIN :**

Merci.

2590

**LE PRÉSIDENT :**

Bonne fin d'après-midi.

2595

Je voudrais appeler Lucien Beaupré, qui intervient aussi par téléphonie. Monsieur Beaupré, est-il connecté avec nous? Après monsieur Beaupré, nous aurons encore une intervention, cette fois-ci par vidéo. Est-ce qu'il est possible, en attendant, comme Fanny Viret est déjà prête aussi, qu'on passe à elle en attendant de rattraper monsieur Beaupré? Là, je pose la question aux TI.

2600

**Mme FANNY VIRET :**

Oui, bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

2605

Oui.

**M. LUCIEN BEAUPRÉ :**

2610

Oui. Vous m'entendez?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonjour. Ah, O.K. Bien là, on a les deux pour le prix d'un, mais c'est parfait.



2615 Oui. Monsieur Beaupré, est-ce que vous pouvez vous rapprocher de votre micro, on vous entend, mais très, très faiblement?

**M. LUCIEN BEAUPRÉ**

2620 Oui. Je peux le refaire.

**LE PRÉSIDENT :**

2625 Oui. Bonjour, Monsieur Beaupré. Vous avez des questions pour l'initiateur du projet? Monsieur Beaupré? Ça semble que nous l'avons perdu.

---

**Mme FANNY VIRET**

---

2630

**LE PRÉSIDENT :**

Je prendrais le risque de voir si madame Viret est connectée.

2635

**Mme FANNY VIRET :**

Oui. Bonjour, est-ce que vous m'entendez bien?

2640

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonjour, on vous entend bien. Vous avez la parole.

2645

**Mme FANNY VIRET :**

Parfait, merci. J'ai une question qui va dans le sens de... une question qui a été posée il n'y a pas longtemps, mais qui je pense pourrait amener peut-être quelques précisions. C'est en lien avec la transition énergétique. Hier, on nous a aussi parlé de sobriété énergétique.

Et ce que j'aimerais savoir, c'est : quelle est la quantité totale de mégawatts ou d'énergie qui est déjà attribuée par contrat à des entreprises privées de centres de données ou d'intelligence artificielle et à l'exportation vers les États-Unis? Et quelle est la quantité totale d'énergie projetée pour couvrir les besoins de la transition énergétique du Québec, et quelle quantité est déjà attribuée à cette transition, à quelles entreprises?

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre question à multiples volets. Mais ça déborde quand même le mandat que nous avons reçu qui est spécifiquement lié au projet PPAW 2. Cependant, comme il y a certains de ces aspects qui pourraient toucher à la justification, je demanderais à Hydro-Québec si on a une réponse à quelques volets de la question posée par madame Viret.

**Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :**

Oui. Ariane Doucet, Hydro-Québec. En fait, pour les prévisions... Je vais y aller plus globalement. Pour les prévisions d'énergie qui sont requises pour la transition énergétique, on a le *Plan d'approvisionnement* d'Hydro-Québec qui est déposé sur le site de la Régie de l'énergie, qui est public, qui est en cours de révision actuellement, dans lequel on a des prévisions. Puis s'ajoute aussi le tout nouvel outil du gouvernement, le *PGIRE*, pour lequel ils ont fait aussi des projections qui rejoignent celles d'Hydro-Québec pour les prochaines années.

Donc, la cible estimée, là, par le *PGIRE*, on parle de 100 térawattheures additionnels d'ici 2050, je pense – je vais vérifier la date – pour assurer la transition énergétique. S'ajoutent à ça 50 térawattheures en termes d'efficacité énergétique. Donc, ce sont les cibles qui sont cohérentes

avec le *Plan d'approvisionnement* d'Hydro-Québec sur lesquels on travaille pour les prochaines années.

En termes de centres de données, je ne sais pas si vous l'avez vu récemment, Monsieur le Président, on a ajouté des tarifs spécifiques aux centres de données pour justement aller... qu'on puisse avoir des bénéfices de cette utilisation-là. Donc, quand on regarde la consommation de pointe des centres de données assujettis aux nouveaux tarifs, pour l'ensemble du secteur de la consommation de pointe pourrait atteindre 1 000 mégawatts en 2035. Donc, c'est les chiffres que j'ai de disponibles aujourd'hui pour ce qui concerne les centres de données.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :**

Est-ce qu'il y avait d'autres volets? La question était quand même assez coûteuse, est-ce qu'il y avait d'autres volets? Parfait. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Viret... Oui?

**Mme FANNY VIRET :**

Je ne savais pas si la question s'adressait à moi ou pas, sur les autres volets. J'avais envie de savoir qu'est-ce qui est déjà attribué à des entreprises pour la transition énergétique actuellement.

**Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :**

Ariane Doucet, Hydro-Québec. Je n'ai pas cette donnée-là. Je pourrais vérifier.

2710 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, les données seront vérifiées. Si c'est accessible au public, on va le rendre public et vous allez voir.

2715 On me signale que monsieur Beaupré a des problèmes techniques. Madame Viret, avez-vous une deuxième question?

**Mme FANNY VIRET :**

2720 Oui, j'aurais une deuxième question, Monsieur le Président. On entend beaucoup parler d'acceptabilité sociale, je me demandais comment est défini ce concept, quels sont les critères et les outils pour établir son niveau au sein de la population? Et puis, je ne sais pas, pour moi, c'est quelque chose d'intangible; je me demande si on pourrait avoir un cas de figure qui illustrerait une situation ou qui démontrerait que l'acceptabilité sociale est insuffisante ou suffisante pour aller de l'avant avec le projet.

2725 **LE PRÉSIDENT :**

2730 Madame Tremblay, dans le contexte de votre projet, comment est-ce qu'on peut définir l'acceptabilité sociale? Comment vous avez réussi à la faire atterrir?

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

2735 Oui, la question est bonne et c'est une question qui revient très, très souvent dans l'espace public, et avec raison, je pense, parce que c'est quand même difficile à palper, cette fameuse acceptabilité sociale là. Nous, en fait, ce qu'on déploie, ce sont des actions sur le terrain. On le répète souvent, quand on arrive sur un territoire pour développer un projet potentiel, on n'est pas chez nous. On arrive chez des gens qui sont déjà sur place, chez des utilisateurs du territoire qui connaissent leur milieu, donc, on a tout intérêt très, très rapidement de connecter avec ces organisations-là du territoire, avec les utilisateurs.

2740

On le fait vraiment beaucoup en amont, je pense qu'on fait partie de ceux dans l'industrie qui mettent en place ces mécanismes-là extrêmement tôt dans le processus, nos comités de liaison qui s'activent souvent presque deux ans, un an et demi comme il faut avant le début de la construction. Donc, on a vraiment le temps de se connaître. Et avant qu'on mette en place un comité de liaison, sachez qu'avant ça, on a eu des rencontres avec les différents organismes économiques, environnementaux et les représentants d'utilisateurs du territoire, en plus des citoyens, en plus des portes ouvertes. Dans les portes ouvertes, on fait des sondages d'appréciation.

Donc, dans le cas de PPAW 2, on ne peut pas chercher ce qui est... on n'arrivera jamais comme projet à avoir une unanimité autour d'un projet, mais quand il y a une opposition importante, on le sent très rapidement dans nos interventions avec le milieu, dans nos rencontres, avec les organisations, dans nos comités de liaison. C'est vraiment... cette perception-là qu'il y a un enjeu avec le projet, on ne l'a pas actuellement. Et je le dis avec beaucoup d'humilité, parce qu'il n'y a rien... ça peut changer, ces éléments-là, et on travaille nos projets de la façon la plus responsable possible, en étant toujours proactifs dans nos communications avec le milieu.

Madame disait : est-ce qu'il y a des exemples où est-ce qu'on peut voir qu'un projet ne va pas de l'avant? Je pense que même sur le même territoire sur lequel on s'insère actuellement, il y a très longtemps, il y a eu un projet d'un promoteur qui a suscité une levée de bouclier parce que son intégration était vraiment différente, on était extrêmement proches des habitations. Et c'est drôle parce que dimanche dernier, on a rencontré... on était à l'assemblée générale annuelle des riverains du lac de la Grande Fourche qui est proche de la zone, qui était à l'intérieur de notre zone de projet, il y avait une centaine de personnes là puis on a discuté avec eux des avancées du projet, on a eu des belles questions, on avait des simulations visuelles, puis il y a une dame qui m'a dit... elle a regardé les simulations visuelles, elle était très enthousiaste par rapport à ça, puis elle m'a dit : « *Je me souviens encore de ce fameux projet là, quand j'avais vu les simulations visuelles à l'époque, j'avais eu les larmes aux yeux.* » Donc, je pense que quand il y a un élément sur un projet qu'on développe dans le milieu qui ne va pas, comme initiateur, on le sait très rapidement.

Peut-être que l'autre partie, c'est que la gouvernance du projet qui est à 50/50 avec l'Alliance de l'énergie de l'Est nous permet d'être extrêmement proche des citoyens, et s'il y a des enjeux qui se présentent en cours de développement, pendant la construction, les téléphones des élus sonnent

2775 très, très rapidement, parce qu'ils rencontrent les gens dans leur communauté. Donc, on est en mesure de corriger le tir s'il y a quelque chose qui dépasse, t'sais, de s'assurer qu'on fasse les choses le plus correctement possible.

Michel, je voulais savoir si t'avais un autre élément que tu voulais rajouter?

2780 **M. MICHEL LAGACÉ :**

Peut-être la capsule 5 si c'est possible.

2785 Dans le fond, dans le cas des élus au Bas-Saint-Laurent, puis madame Tremblay... Michel Lagacé, président de l'Alliance de l'énergie de L'Est. Madame Tremblay faisait référence tantôt à un projet qui était issu sur le territoire de la MRC du Rivière-du-Loup, le SkyPower TerraVents, où il y avait eu beaucoup de questions. Je dirais que ça a permis à la MRC de Rivière-du-Loup, comme à plusieurs MRC de l'Est-du-Québec, d'être davantage en lien avec les préoccupations citoyennes. On a mis en place des règlements de contrôle intérimaire pour édicter un certain nombre d'éléments  
2790 pour favoriser une cohabitation harmonieuse entre les parcs éoliens puis les populations visées vivant dans nos territoires.

2795 Dans notre cas à nous, on avait une perception depuis plusieurs années que l'acceptabilité sociale était au rendez-vous. On a souhaité, je dirais, fouiller davantage la question. On a mandaté une firme pour faire un sondage qui a été réalisé auprès de 1 014 adultes de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent, des Chaudière-Appalaches, en ce qui a trait aux MRC de L'Islet et Montmagny. Les données ont été recueillies par le biais de sondages Web et téléphoniques réalisés entre le 22 janvier puis le 5 mars 2025. Le rapport complet est disponible sur le site Web de l'alliance-est.ca.

2800 Et en ce qui a trait à l'élément suivant, ce qu'on voit essentiellement, c'est l'appui aux éoliennes, donc la mise en place de parcs éoliens est favorable à 87 %. 67 % des résidents, résidentes des régions sondées appuient l'installation d'éoliennes dans leur municipalité. Il n'y a pas de différence significative entre les régions, c'est-à-dire Montmagny, L'Islet, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, 20 % appuient une installation d'éoliennes dans la région, mais pas  
2805 dans leur municipalité. Et une majorité de résidents perçoivent des avantages aux éoliennes,

2810 création d'emplois locaux, hausse des revenus pour les municipalités, 60 %. Redevance pour les propriétaires, 55 % lorsque c'est en territoire privé, ou participation à la transition énergétique, il y a 53 % des citoyens sondés qui disent que c'est une contribution à la transition énergétique. Et on a des présences à plus d'une quinzaine de rencontres de comités de liaison. Donc, nos ressources, soit élues, soit administratives y contribuent. 68 % sont d'avis que les éoliennes peuvent contribuer significativement à la transition énergétique.

2815 Un peu plus récemment, il y a eu un sondage qui a été fait par la FQM qui a été présenté dans le cadre de *Ma municipalité verte* en mai 2026. Au total, pour le Bas-Saint-Laurent, selon ce sondage, l'appui aux éoliennes, au parc, c'est 69 % des résidents sondés au Bas-Saint-Laurent qui appuient l'installation d'éoliennes dans leur municipalité, 16 % des résidents sondés au Bas-Saint-Laurent appuient l'installation d'éoliennes de la région, mais pas dans leur municipalité.

2820 Donc, on peut voir de façon probante que les citoyens de notre territoire au Bas-Saint-Laurent appuient l'arrivée, le développement de parcs éoliens, notamment en lien avec la perception qu'ils ont, c'est-à-dire de favoriser la transition énergétique qui va permettre la décarbonation, puis éventuellement d'aspirer à un environnement qui va être plus intéressant pour les générations, pas actuelles dans mon cas, mais futures dans le cas de mon fils, puis j'espère de ses enfants.

2825 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci pour la réponse.

2830 Est-ce que du côté des ministères, vous auriez quelque chose à compléter? Sinon j'irais dans les municipalités, parce que je voudrais entendre aussi la voix des municipalités, la voix du terrain. Du côté des ministères, d'abord. Non? Rien. O.K. Bien, donc, municipalité...

2835 **Mme PATRICIA TRUDEL :**

Patricia Trudel, MRC. Je peux, peut-être vous donner le point de vue de la MRC.

**LE PRÉSIDENT :**

2840 Oui. Bien, notamment, est-ce que vous recevez des plaintes au sujet des éoliennes sur vos territoires?

**Mme PATRICIA TRUDEL :**

2845 Non, on n'a pas de plainte directement. On a des mécanismes de consultation ou de demande d'accès à l'information qui sont utilisés par certains citoyens qui ont des questions.

2850 L'acceptabilité sociale dans le cadre de la MRC de Rivière-du-Loup, ça s'inscrit dans un cadre d'une discussion collective sur plusieurs années. On a parlé un peu plus tôt de la multitude de nos rôles. Donc oui, assurément en termes de développeurs. On a délégué la compétence de développer des projets éoliens à l'Alliance, donc vraiment qui est dissocié de notre travail quotidien en administratif. Mais toutes les consultations, tous les rôles qu'on joue donnent des consultations publiques, que ce soit quand on établit nos règlements d'implantation, nos règlements de contrôle intérimaire, donc il y a eu plusieurs modifications au cours des années qui ont permis d'avoir des discussions sur ce qu'on souhaitait voir développer sur nos territoires.

2860 Il y a également tout l'aspect de notre rôle de développement régional. On consulte la population, pas nécessairement sur des sondages spécifiques en éolien, mais dans leur qualité de vie. Donc, en 2023-2024, on a fait une grande tournée de consultations des municipalités pour mettre à jour leur plan d'urbanisme des municipalités locales, mais également, de développer une politique de développement social. Ça fait qu'on était vraiment dans des discussions, dans les groupes de discussion ou dans des sondages que les gens pouvaient répondre directement, qui venaient toucher leur milieu de vie, donc, où on venait prendre les commentaires, et on n'avait pas... on n'a pas reçu de commentaires significatifs, d'inquiétudes particulières sur les développements de projet éolien.

2865 En 2025, donc suivant l'annonce de PPAW 2, on a fait un sondage pour le *Plan climat*. Donc, on était dans la transition énergétique, dans les actions que les municipalités pouvaient poser ou devraient poser. Ça fait que c'étaient 326 répondants qui ont accepté de répondre à notre sondage.



2870 Et de ces 326, 111 sont vraiment venus spécifier qu'ils croyaient que leur municipalité devait continuer à œuvrer dans des actions de développement éolien. Ça fait que pour nous, c'est un message assez clair, d'autant plus que 86 répondants avaient accès à une question ouverte qui leur permettait d'émettre toute inquiétude potentielle et qu'on n'a recensé aucune inquiétude relative à l'éolien.

2875

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2880

Bon, je vois que tout le monde... O.K. Oui, allez-y. Après, je pense que j'irais du côté de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek.

**Mme JOSÉE OUELLET :**

2885

Oui, bonjour, Monsieur le Président. Mon nom est Josée Ouellet, je suis mairesse pour la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, municipalité qui accueillera avec le projet PPAW 2, des éoliennes.

2890

On a débuté de travailler ce projet-là avec la compagnie Invenergy et avec la MRC depuis 2022. Je suis mairesse depuis 2021. Et je peux vous assurer que depuis 2022, depuis qu'on a commencé à travailler ce projet-là, je n'ai jamais eu d'objection ou de réticence de la part d'aucun citoyen de ma communauté par rapport au projet qui a été présenté et qui a été présenté en consultation publique pour les deux fois. Les gens sont même heureux et contents qu'on contribue à cette grande transition énergétique et qu'on soit porteur d'un projet de développement économique qui est grandiose pour notre municipalité. Donc, je pense qu'au niveau de l'acceptabilité sociale, à Saint-Hubert, ce n'est pas un enjeu.

2895

**LE PRÉSIDENT :**

2900

Merci.

**Mme JOSÉE OUELLET :**

Plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Madame Saule?

**Mme JOLYANE SAULE :**

Oui, Jolyane Saule, Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk. D'abord, je voudrais commencer par dire qu'à la Nation, on a quand même des limites opérationnelles qui sont dues du fait qu'on n'a pas beaucoup de membres, on n'a pas beaucoup d'employés, donc il peut y avoir de la difficulté parfois à répondre à certaines demandes des membres de la communauté. Mais les membres de la communauté sont aussi citoyens de différentes municipalités, donc ils peuvent avoir deux canaux de communication pour exprimer des enjeux, donc au sein de la communauté wolastoqey, mais aussi au sein de leurs différentes MRC.

Puis outre ça, nous, on a de très bons liens avec l'initiateur de projet qui est venu présenter à plusieurs reprises le projet auprès des membres, donc récemment à l'assemblée générale puis annuellement au pow-wow de Cacouna. Donc, les membres de la communauté peuvent poser leurs questions, manifester leurs inquiétudes directement à l'initiateur de projet.

En parallèle, au sein de la Nation, on a un département du territoire qui s'occupe des consultations. Donc, les membres peuvent manifester des inquiétudes ou des enjeux de cette façon-là. Puis spécifiquement pour le projet PPAW 2, l'équipe du territoire a réalisé une étude d'utilisation du territoire de la part des membres, puis il en ressort qu'il y a très peu d'utilisation active au sein des membres qui ont été directement consultés, donc via des entrevues ouvertes. Puis il y a aussi eu des sondages qui ont été faits, donc il y avait les possibilités pour manifester des enjeux. Puis avec les données qu'on a, il n'y a pas de majorité de membres qui sont défavorables. Donc, l'acceptabilité sociale fait partie d'une conversation qu'on a avec les membres.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Merci à toutes et à tous.

Merci, Madame Viret, pour votre question qui nous a permis de...

**Mme FANNY VIRET :**

Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

... d'explorer un peu le concept. On vous souhaite bon après-midi.

**Mme FANNY VIRET :**

Merci.

---

**M. LUCIEN BEAUPRÉ**

---

**LE PRÉSIDENT :**

On a pu récupérer monsieur Beaupré, qui est au téléphone. Après monsieur Beaupré, j'aurai encore quelques minutes, et s'il y a une citoyenne ou un citoyen qui désire poser une question, ça ne sera pas deux, mais une seule question, bien, qu'il veuille se rapprocher de la table à l'arrière pour s'inscrire sur mon registre. Mais je prendrai seulement une question en salle.

Monsieur Beaupré?

**M. LUCIEN BEAUPRÉ :**

Oui. Est-ce que vous m'entendez?

2970 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, on vous entend. Bonjour, Monsieur Beaupré, et bienvenue.

**M. LUCIEN BEAUPRÉ :**

2975

Bonjour. Je vais revenir sur un sujet que vous... Est-ce que vous m'entendez toujours?

**LE PRÉSIDENT :**

2980

Oui.

**M. LUCIEN BEAUPRÉ :**

2985

Oui. La structure d'appel d'offres d'Hydro-Québec fait en sorte que celle-ci doive acheter l'électricité produite par les éoliennes et ça, à un coût plus haut qu'elle ne le produit elle-même avec ses barrages. Alors, si je me fie à ce que j'ai entendu par un chercheur en maîtrise en socioéconomie, on se rend compte qu'en 2023, l'électricité éolienne coûtait 9,58 sous le kilowattheure, alors que le bloc patrimonial coûte 3,59 sous, toujours en 2023.

2990

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Beaupré, la question, s'il vous plaît.

2995

**M. LUCIEN BEAUPRÉ :**

3000 La question : étant donné la disparité entre le coût éolien et le coût barrage, est-ce qu'il n'y a pas un manque à gagner là pour la société? Et est-ce que ça ne va pas se refléter éventuellement sur les tarifs d'électricité?

**LE PRÉSIDENT :**

3005 Merci.

Donc, une question à deux volets. Hydro-Québec?

3010 **Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :**

Oui. Ariane Doucet, Hydro-Québec. En fait, je voudrais bien saisir la question de monsieur. C'est : pourquoi est-ce que, Hydro-Québec, on fait des appels d'offres pour aller chercher de l'éolien et on ne fait pas que de l'hydroélectricité?

3015 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça. Est-ce qu'il n'y aura pas un manque à gagner pour les populations? Et est-ce que ce manque à gagner là ne va pas se répercuter sur vos coûts qui sont récupérés chez les citoyens?

3020 **Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :**

3025 En fait, ça fait vraiment partie de la stratégie d'approvisionnement d'Hydro-Québec. Comme je l'expliquais hier, ce n'est pas seulement une solution, l'hydro-électricité, le solaire ou l'éolien. C'est vraiment la complémentarité, c'est le mix énergétique. On le voit avec les prévisions pour les prochaines années. Oui, effectivement, on doit amorcer la transition énergétique. Les projections de demandes de croissance sont importantes, c'est pourquoi on veut ajouter davantage de production, mais aussi aller en efficacité énergétique pour dégager des mégawatts.

3030            Donc, oui, on va avoir besoin d'énergie éolienne. On va aussi avoir des travaux à même nos  
propres centrales. C'est vraiment la complémentarité de tout. Puis, il va y avoir effectivement un coût  
qui va... Il y a un coût à la transition énergétique. Ensuite, c'est de voir avec nos institutions quel est  
le coût qui est acceptable. On prend toujours nos décisions pour s'assurer d'avoir le moindre impact  
sur les tarifs aux Québécois. L'ensemble aussi des projets sont soumis à la Régie de l'énergie, tout  
3035 ce qui est de l'augmentation de tarifs. Donc, c'est vraiment un ensemble de tout.

              Mais oui, Monsieur, vous avez bien raison, on a besoin de projets comme celui de PPAW 2  
pour s'assurer de notre sécurité énergétique puis de continuer d'offrir des tarifs intéressants aux  
Québécois.

3040

**M. LUCIEN BEAUPRÉ :**

              Pourquoi est-ce que ce n'est pas Hydro-Québec qui soit le maître d'œuvre de la situation?  
Au lieu de laisser les profits se ramasser dans les poches des promoteurs?

3045

**LE PRÉSIDENT :**

              Merci pour votre deuxième question.

3050

**Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :**

              Oui. Bien, en fait, c'était le modèle qui était proposé pour... historiquement, là, les appels  
d'offres, c'est le contexte de 2021, de 2023 et même des derniers appels d'offres, celui où mon  
collègue expliquait hier que c'est vraiment un décret du gouvernement dans le *Plan*  
3055 *d'approvisionnement* d'Hydro-Québec pour aller chercher de la nouvelle production.

              Aujourd'hui, avec le changement d'échelle, avec les besoins grandissants qui sont  
demandés par la transition énergétique, on a revu notre modèle pour la stratégie éolienne.  
Hydro-Québec va davantage s'impliquer dans des zones structurantes, qu'on appelle, des projets  
3060 de plus grande envergure, de 1 000 mégawatts et plus. N'en demeure pas moins qu'on va poursuivre  
aussi avec le modèle traditionnel.

3065 Ça va être une complémentarité, une cohabitation des deux modèles qui sont nécessaires pour la transition énergétique. Je vous inviterais... Dans le fond, c'est vraiment d'aller chercher la contribution de tous, que ce soit privé, que ce soit Hydro-Québec, on a besoin de mobiliser l'expertise qui est présente au Québec pour atteindre nos cibles en termes d'énergie.

**LE PRÉSIDENT :**

3070 Merci.

Monsieur Beaupré, voilà la réponse qui vous est apportée.

**M. LUCIEN BEAUPRÉ :**

3075 Alors, je vois qu'on assiste à la privatisation d'Hydro-Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

3080 Merci pour vos questions. Merci pour votre participation.

**M. LUCIEN BEAUPRÉ :**

Oui. Merci.

3085 \_\_\_\_\_  
**M. ÉTIENNE GENDRON**  
\_\_\_\_\_

**LE PRÉSIDENT :**

3090 Je voudrais inviter le dernier intervenant de cet après-midi à se rapprocher, Monsieur Gendron Étienne, à se rapprocher de la table d'intervenants pour une question.

**M. ÉTIENNE GENDRON**

Oui. Rebonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

Une seule question. Bonjour.

**M. ÉTIENNE GENDRON :**

Oui. Une question très, très courte, vous allez voir. C'est une question très simple, en fait. On entend souvent parler du sondage que monsieur Lagacé a mentionné. Ma question est simple, c'est : pourquoi on n'entend pas parler du fait saillant de ce sondage-là? À la question « Connaissez-vous ou avez-vous entendu parler de l'Alliance de l'énergie de l'Est? » 6 % des gens disent qu'ils la connaissent, 20 % disent qu'ils ont entendu parler et 74 % des gens, les trois quarts des gens, n'ont aucune connaissance de qui et quoi est l'Alliance de l'Est. Donc, ça porte quand même une réflexion sur l'acceptabilité sociale, justement, de...

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, par rapport à l'acceptabilité sociale, pourquoi est-ce qu'on ne parle pas...

**M. ÉTIENNE GENDRON :**

Pourquoi on ne parle pas de cet aspect-là du sondage?

**LE PRÉSIDENT :**

Qui devrait parler de ça? Quand vous parlez de « pourquoi on ne parle pas », le « on », c'est qui? Vous parlez de la population?



**M. ÉTIENNE GENDRON :**

C'est l'Alliance de l'Est. L'Alliance de l'Est revient beaucoup dans les médias avec ce sondage-là, que 80 % des gens veulent des éoliennes. Mais t'sais, la question est posée comme : « Êtes-vous pour ou contre la tarte aux pommes? » C'est normal de dire qu'on est... Mais je veux amener le... Ma question, c'est par rapport à l'ensemble du sondage, comme ce que je viens de mentionner, c'est quand même probant, c'est quand même inquiétant par rapport à l'acceptabilité sociale que les trois quarts des gens ne savent pas c'est quoi l'Alliance de l'Est dans notre région.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, je vais laisser la parole à madame Tremblay. Peut-être que la réponse va nous éclairer sur ce qui changerait qu'on connaisse qui participe aux projets éoliens. À vous la parole.

**Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui. Exactement. C'est monsieur Lagacé qui va répondre à la question avec une courte capsule sur la façon dont il présente l'Alliance dans son milieu.

**M. MICHEL LAGACÉ :**

La capsule 4, Monsieur le Président.

Dans le fond, je n'ai aucun problème à ce qu'on soit moins connus. J'ai beaucoup d'appréciation sur le fait que les citoyens comprennent que la transition énergétique, ça passe par les énergies renouvelables, non pas par les combustibles fossiles. On a un site Web qui est en place, justement, pour fournir davantage d'informations. Nous sommes une jeune organisation, là. On parle de 2023. Qu'on soit peu connus, je pense que ça va dans le sens des choses. On est présents depuis peu sur Facebook, Instagram, LinkedIn. On fait un rapport d'activités qui est publié à chaque année. On est sur la troisième année qu'on publie un rapport d'activités.

On accorde des entrevues à tous les médias. Puis tous les organismes qui souhaitent nous rencontrer – des fois même, on fait des démarches pour les rencontrer – on est disponibles. On souhaite les rencontrer, on veut les rencontrer. On fait une infolettre trimestrielle. On est présents sur le terrain au niveau de l'équipe de l'Alliance avec les administrateurs. Plus d'une cinquantaine de rencontres avec des utilisateurs du territoire, incluant des visites sur le terrain. Des présences à sept portes ouvertes, Monsieur le Président, pour différents projets éoliens ainsi que le projet de l'Axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent. Il y a une présence – je l'ai dit tantôt – à plus d'une quinzaine de rencontres des comités de liaison.

On a été aussi présents à l'assemblée générale annuelle de la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag à Lévis. On a fait aussi une présence systématique de l'Alliance lors des activités de BAPE depuis deux ans. On souhaite y collaborer, on souhaite y être. On a fait des démarches de rassemblements. D'ailleurs, on a organisé quatre rencontres régionales. On l'avait fait l'année passée pour aller à la rencontre des actionnaires. Donc, on va voir les maires notamment, les DG des communautés locales et MRC. Puis on rencontre aussi le conseil de bande de la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag.

Donc, essentiellement, ce qu'on souhaite, c'est aller à la rencontre de nos actionnaires, échanger avec eux, leur offrir une information qui est complète, qui est à jour, qui est transparente. Les rassemblements permettent aussi aux acteurs du milieu de poser des questions aux administrateurs, à la direction générale de l'Alliance. Et plus d'une centaine d'acteurs municipaux sont rencontrés à chaque année. L'année passée, c'était le cas. Cette année, c'est aussi le cas. Puis pour faciliter la participation, bien, on se déplace. On était à Saint-Jean-Port-Joli, on est allés ici, à Rivière-du-Loup, on est allés à Matane, puis on est allés à Bonaventure.

Donc, dans le cas des MRC et des municipalités, bien, ils agissent comme facteurs de transmission, diffusion d'informations pertinentes dans le cadre de projets. Par exemple, les info-travaux, présence aux comités de liaison, des prises de décision des régies – je le répète – les régies, les MRC, les municipalités sont en séances publiques au niveau de l'éolien. Exemple, les règlements d'emprunt, comme je le disais hier. Le partage des préoccupations des citoyens vers l'Alliance. Donc, Hydro-Québec ainsi que des partenaires qui développent des projets sur le territoire au besoin.

Donc, c'est clair, il n'y a peut-être plus de perron de l'église pour que les citoyens peuvent adresser leurs demandes aux élus, notamment aux représentants de l'Alliance, mais ça se fait maintenant de façon quotidienne, puis on a des échanges avec les citoyens, via notamment notre site Web qui permet d'avoir une belle contribution.

Dans le cas des comités de maximisation des retombées économiques – la *slide* suivante, à la page suivante – essentiellement, bien, il y a des comités de liaison comme je le disais tantôt. Ça vise à maximiser les retombées économiques vers des entreprises locales dans la mesure du possible, sous l'égide des MRC concernées. Dans le cas qui nous intéresse, dans le cas de PPAW 2, c'est les MRC de Rivière-du-Loup et de Témiscouata. Dans le cas de PPAW 1, ça incluait aussi celle du Kamouraska. Donc, dans une logique géographique, on s'occupe effectivement de maximiser les retombées économiques.

Les comités sont développés avec les partenaires du milieu, notamment les MRC, bien entendu, les chambres de commerce, les organismes intégrés en développement économique. Puis il y a trois nouveaux comités qui ont débuté, notamment à Rivière-du-Loup, notamment. Donc, on voit la liste des projets qui sont là.

Je dirais qu'on est très conscients du fait qu'on n'est pas suffisamment connus. On souhaiterait tous être connus comme Hydro-Québec, c'est notre rêve. Mais je dirais qu'on est une jeune organisation. Après trois années déjà, que 6 % des gens du territoire de l'Alliance savent qu'est-ce qu'on fait, c'est intéressant.

Je le répète, ma plus grande satisfaction, ce n'est pas d'être connu ou reconnu, c'est que le travail qu'on fait soit reconnu au niveau de la transition énergétique, que les gens soient fiers de ce qui est accompli sur notre territoire et qu'ensemble, on puisse travailler pour offrir un avenir meilleur aux générations futures. Puis c'est ce pour quoi j'ai décidé de me représenter en 2025, puis c'est pour ça que je suis encore là.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**M. MICHEL LAGACÉ :**

Pas pour moi-même, mais pour les enfants qui vont suivre.

3225

---

**MOT DE LA FIN**

---

3230

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3235

Votre question, Monsieur Gendron et la réponse de l'initiateur consacrent ainsi la fermeture du registre. Ce qui met fin à la séance de cet après-midi.

3240

Nous sommes conscients qu'il y a des compléments qui devaient être apportés et qui ne l'ont pas été parce que l'opportunité ne s'est pas forcément présentée ce soir. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces questions-là. Donc, gardez-les bien au chaud pour les servir.

3245

Merci à toutes les personnes qui ont permis le bon déroulement de cette rencontre, en salle et à distance, l'équipe de sonorisation, Pascal Girard et son équipe, l'équipe de rediffusion du BAPE, Marie-Ève Gendron, Andréa Aristizabal, Raphaël Sioui, Karine Fortier, Mathieu Giroux, Brigitte Bernier et Pierre Dufour.

3250

Merci également à toutes les personnes qui sont venues poser leurs questions à multiples reprises, celles qui sont restées à distance, qui ont eu certaines difficultés à se connecter avec nous, mais qui ont quand même tenu à prendre part à nos travaux.

Dans une optique d'amélioration de nos services, nous recueillons vos commentaires. Donc, merci de nous faire part de votre expérience avec le BAPE en répondant au sondage. Donc, vous trouverez le lien pour y accéder et des formulaires papier qui se trouvent à l'arrière de la salle.

Nous nous retrouverons alors ce soir à 19 heures pour la suite de la première partie, ça va être notre dernière séance. Donc, à ce soir, merci et bonne fin d'après-midi.

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 15 JUILLET 2026 À 19 H**

---

Je, soussignée, LAËTITIA DESMARS, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen de la sténotypie assistée par ordinateur, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :



Laëtitia Desmars, s.o. (336646-4)